

29 avril 2024

Préparé par : AHVP/RDGW/AHAI/PGCL

Original: Français

APPROBATION DES CONSEILS

Procédure de non-objection

29 avril 2024

POUR INFORMATION

MEMORANDUM

AUX: CONSEILS D'ADMINISTRATION

DE: Vincent O. NMEHIELLE
Secrétaire général

OBJET: GUINEE BISSAU - FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI
AUX CHAINES DE VALEURS ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET
RURAL [PACVEAR-GAFSP]*

DON GAFSP DE 10 MILLIONS D'USD
DON FAD DE 1,982 MILLION D'USD

La **proposition de dons** ci-jointe et les projets de **Résolution** y afférents, relatifs au projet cité en objet, ont été soumis à votre **examen suivant la procédure de non-objection**, le 15 avril 2024.

N'ayant reçu aucune objection jusqu'à 17 heures, le 29 avril 2024, la proposition de dons est considérée comme **approuvée** et les Résolutions **adoptées**.

P.j.

c.c. Le Président

	*Pour toute question sur ce document, veuillez-vous adresser à:		
Mme B. DUNFORD	Vice-président	AHVP	Poste 4022
M. J. M. RIBEIRO	Directeur général adjoint	RDGW	Poste 4033
M. M. FREGENE	Directeur	AHAI	Poste 5586
M. S. AMADOU	Conseiller juridique général	PGCL	Poste 3333
M. E. ATTIOGBEVI SOMADO	Chef de division	AHAI.5	Poste 2401
Mme. M. KEI-BOGUINARD	Chef de division	PGCL.1	Poste 2418
M. A. BICABA	Chargé de projet	AHAI.5	Poste 4675

N° de référence : [P-GW-AA0-014]

Opération souveraine d'investissement – Financement additionnel

Langue: Français

Original: Français

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**RAPPORT D'ÉVALUATION
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS
ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL
[PACVEAR-GAFSP]**

GUINEE BISSAU

11,982 MILLIONS D'USD

GAFSP : 10 MILLIONS D'USD

DON FAD : 1,982 MILLION D'USD (1,5 MILLION D'UC)

Vice-Président*	Beth DUNFORD – AHVP (4022)
Directeur général*	Joseph RIBEIRO, DGA – RDGW (4018)
Directeur sectoriel*	Martin FREGENE – AHAI (5586)
Chef de division sectoriel*	Eklou ATTIOGBEVI SOMADO – AHAI.5 (2401)
Responsable pays*	Joseph M. RIBEIRO
Chef d'équipe*	Aimé BICABA, Ingénieur Supérieur en Irrigation AHAI-5
Équipe spéciale***	Biry DIAGANA, Expert Fragilité et Résilience, RDTS
	Papa Thierno NDIAYE, Spécialiste en Passation des Marchés, SNFI.1
	Sarra ACHEK, Spécialiste en gestion financière, SNFI.2
	Deedi SOGBOHOSSOU, Expert en innovations technologiques/TAAT
	Fatou Siby FAYE, chargée des décaissements
	Clara BARROS, Consultante en genre, AHGC.1
	Anne COULON, Consultante PGCL
	Issifou Ibrahima, MIKIDAROU, Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale, SNSC
	Ricaldo KPADONOU, Consultant, Changement climatique, PECG.2
	Jose Antonio Da GRACA PINTO
	Akoétévi Thomas KOUGBLENOU, consultant Agroéconomiste
	Momadou SOW, Chargé de programme au PAM
Pairs examinateurs*	CHEIKH ABDALLAHI Cheibany Moustapha, Agronome principal-AHAI 5
	Zounoubaté N'ZOMBIE, Ingénieur Eau et Assainissement, AHWS.3
	Macky Amadou Dioum, Consultant Agroéconomiste AHAI.5

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'ÉVALUATION
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS
ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL
[PACVEAR-GAFSP]

GUINEE BISSAU

11,982 MILLIONS D'USD

GAFSP : 10 MILLIONS D'USD

DON FAD : 1,982 MILLIONS D'USD (1,5 MILLIONS D'UC)

AHVP/RDGW/AHAI

EQUIVALENTS EN DEVISES

Taux de change effectif en juin 2023

Unité monétaire ¹	FCFA
1 unité de compte	815,09
1 dollar des États-Unis	616,77

EXERCICE

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lb)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 livres
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce («)
1 Kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2.471 acres

¹ Ajoutez toutes les devises étrangères ou locales supplémentaires pertinentes pour le projet et leurs équivalents en devises.

ABRÉVIATION ET ACRONYMES

AAAC	: Autorité compétente pour l'évaluation environnementale
BAD	: Banque africaine de développement
CEDEAO	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DSP	: Document de Stratégie Pays
FA	: Financement additionnel
FAD	: Fond africain de développement
FIDA	: Fonds international de développement agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
GAFSP	: Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
GMS	: Système de marqueur genre
MAFDR	: Ministère de l'Agriculture des Forêts et du Développement Rural
ODD	: Objectifs de Développement Durables
ONU	: Organisation des Nations Unies
PADES	: Projet d'appui au développement économique des régions du Sud
PACVEAR	: Projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural
PAM	: Programme alimentaire mondial
PDCV Riz	: Projet de développement de la chaîne de valeur riz
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Programme national d'investissement agricole
SiSSAN	: Système national de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition
SRI	: Système de Riziculture Intensive
SSI	: Système de Sauvegarde intégré
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UC	: Unité de compte
UGP	: Unité de gestion du Projet

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du projet de financement additionnel	PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL (PACVEAR)
Nom du projet d'origine	PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL-GAFSP (PACVEAR-GAFSP)
Secteur	Agriculture
Emprunteur/bénéficiaire de subvention	Guinée Bissau
Instrument de projet	Don
Agence d'exécution	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période du document de stratégie pays :	2022-2026
Priorités du document de stratégie pays appuyées par le projet :	Soutenir la transformation structurelle ancrée sur les réformes des infrastructures et de la gouvernance pour une croissance inclusive
Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent) :	Le Plan National d'Investissement Agricole (2 ^{ème} génération) 2017-2030
Classification des projets :	Promotion des Filières de Production Végétale Gestion durable des ressources naturelles
	<ul style="list-style-type: none"> ● ODD 1 (Pas de pauvreté) ● ODD 2 (Faim « Zéro ») ● ODD 4 (Education de qualité) ● ODD 5 (Égalité entre les sexes) ● ODD 8 (travail décent et croissance économique durable) ● ODD13 (Lutte contre le changement climatique)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Éliminer la faim et assurer la souveraineté alimentaire ● Promouvoir l'agriculture durable
Performance du pays et évaluation institutionnelle : ²	3,2 (2020)
Projets à risque dans le portefeuille pays :	56 % à la date du 30 octobre 2023

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Projet original	Catégorie 2
	Projet global ³	Catégorie 2
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire?	Projet original	Non
	Projet global	Non
Catégorisation des mesures de sauvegarde du climat :	Projet original	Catégorie 2
	Projet global	Catégorie 2

² Obtenez la cote CPIA ici - [Évaluation des politiques et des institutions nationales \(afdb.org\)](https://afdb.org) (VPN requis)

³ Le projet global est le projet original + le FA

Évaluation de l'optique de fragilité :	Projet original	Oui
	Projet global	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Projet original	Catégorie 2
	Projet global	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD ET DE LA BAD

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	[USD]	
Banque africaine de développement	1,5		DON FAD
GAFSP		10	DON GAFSP
Coût total du projet :	1,5	10	
Financement additionnel du Groupe de la Banque en pourcentage du coût total du projet initial	7,65% pour le FAD 16 et 38.61 % pour le GAFSP		
Raison(s) du financement supplémentaire (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)	<input type="checkbox"/> Déficit de financement; <input checked="" type="checkbox"/> Dépassement de coûts; <input checked="" type="checkbox"/> Mise à l'échelle d'un projet; <input type="checkbox"/> Modification d'un projet; <input type="checkbox"/> Opération d'urgence ou post-urgence		

OBJECTIF ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif de développement du projet AF :	Composante 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur des filières (riz et maraichères) afin d'impulser une croissance inclusive et durable du secteur agricole.
Composantes du projet AF :	Composante 2 : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles : 4,08 millions d'UC
	Composante 3 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole :4,54 millions d'UC
	Composante 4 : Coordination et gestion du projet : 0,442 million

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET AF JUSQU'À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identification :	N/A
Mission de préparation :	N/A
Approbation PCN :	N/A
Mission d'évaluation :	19 – 25 juin 2023
Approbation des Conseils :	29 -04- 2024
Mise en vigueur :	30-05-2024
Période de mise en œuvre du projet :	Avril 2024- décembre-2026
Examen à mi-parcours prévu :	Avril 2025
Date de clôture du projet FA :	31-12-2026
Date de clôture du projet initial :	31-12-2024

Table des matières

1.	CONTEXTE.....	1
2.	FINANCEMENT ADDITIONNEL.....	1
2.1.	JUSTIFICATION.....	1
2.2.	RESULTATS ATTENDUS.....	2
2.3.	PROJET REVISE COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.4.	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	4
2.4.1.	ACQUISITIONS	5
2.4.2.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET VERIFICATION	5
2.4.3.	SUIVI ET EVALUATION.....	6
2.4.4.	GOVERNANCE	6
2.4.5.	DURABILITE.	6
2.4.6.	GESTION DES RISQUES.	7
2.4.7.	RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES	7
3.	FAISABILITÉ DU PROJET	7
3.1.	ANALYSE TECHNIQUE	7
3.2.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE.....	7
3.3.	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
3.3.1.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	8
3.3.2.	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE.....	9
3.4.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	10
3.4.1.	REDUCTION DE LA PAUVRETE, INCLUSION ET CREATION D’EMPLOIS.....	10
3.4.2.	OPPORTUNITES DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE	10
3.4.3.	PROMOTION DE L’EGALITE DES SEXES ET DE L’AUTONOMISATION DES FEMMES	10
4.	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	11
4.1.	INSTRUMENT JURIDIQUE.....	11
4.2.	CONDITIONS ASSOCIEES A L’INTERVENTION DE LA BANQUE.....	11
4.3.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE.....	12
5.	RECOMMANDATION	13
6.	CADRE DE RÉSULTATS	14

1. CONTEXTE

La Guinée Bissau a bénéficié, à la suite d'un appel à proposition du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) d'un financement additionnel de 10 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre du projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR). En outre, le Gouvernement par correspondance 210/GMPIR/2023 du 24 juin 2023, a sollicité qu'un montant de 1,5 million d'UC de ses ressources du FAD 16 soit affecté à cette nouvelle opération.

Le PACVEAR a été approuvé le 16 septembre 2019 pour un montant de 10,62 millions d'UC repartit comme suit : (i) Don FAT : 5,46 millions d'UC ; (ii) Prêt FAT : 3,04 millions d'UC ; (iii) Don FAD : 1,06 million d'UC ; (iv) Gouvernement : 0,20 million d'UC ; (v) bénéficiaires : 0,86 million d'UC.

Le PACVEAR est parfaitement aligné avec les orientations stratégiques de la Guinée Bissau notamment le plan stratégique et opérationnel (2015-2025) de Terra Ranka, qui repose sur quatre grands moteurs de croissance économique dont l'agriculture et l'agro-industrie. Il s'insère également dans le sous-programme 1 : « Promotion des Filières de Production Végétale » du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), 2ème génération, adopté en décembre 2017, qui vise le développement des spéculations vivrières (dont le riz) et le maraîchage, à travers une meilleure maîtrise de l'eau et un meilleur accès aux facteurs de production. Il s'inscrit aussi dans les orientations de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et son plan d'action, visant à garantir la sécurité alimentaire, augmenter et diversifier les exportations agricoles et améliorer le cadre de vie des populations rurales.

Le PACVEAR est aligné au pilier du DSP 2015-2026, qui vise à soutenir la transformation structurelle ancrée sur les réformes des infrastructures et de la gouvernance pour une croissance inclusive.

L'objectif global du PACVEAR-GAFSP : le financement additionnel vise à promouvoir l'inclusion économique des petits agriculteurs grâce à la promotion de techniques agricoles modernes et durables qui amélioreront la productivité et la compétitivité et fourniront un revenu fiable aux populations rurales, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages.

Zone d'intervention et bénéficiaires : le projet initial couvre trois régions au nord et à l'est du pays à savoir : Bafata, Oio et Gabu, sur les neuf (9) que compte la Guinée Bissau. Le financement additionnel élargira la zone d'intervention du projet à la région de Quinara située au sud. L'ensemble de zone d'intervention du financement additionnel occupe plus 65% du territoire national et abrite plus de 55% de la population sur le plan national. Le projet impactera directement à termes, 4.400 ménages/exploitants agricoles, soit 35.000 personnes dont au moins 13.000 femmes.

2. FINANCEMENT ADDITIONNEL

2.1. Justification

Le financement additionnel sollicité se justifie principalement par (i) dépassement des coûts pour la réalisation des aménagements hydroagricoles ; et (ii) la mise à l'échelle du volet appui aux cantines scolaires. Ces deux éléments de justifications sont cohérents avec la politique révisée de la Banque en matière de financement additionnel approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2021.

2.2.1 Dépassement des coûts pour la réalisation des aménagements hydroagricoles

Le projet initial prévoit l'aménagement de 660 ha de périmètres rizicoles et 60 hectares de périmètres maraichers. A la suite des études techniques, il ressort un dépassement d'environ 30% sur le coût des aménagements hydroagricoles. Ce dépassement des coûts s'explique par (i) la hausse des prix induits par les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁴ et la COVID 19 ; (ii) les choix techniques pour l'aménagement des bas-fonds (hauteur et longueur des digues) et pour l'aménagement des périmètres maraichers (énergie solaires et clôture en raison de la divagation des animaux) ; et (iii) la prise en compte du bas-fonds de Binhoni (180 ha) et de 20 ha de périmètres maraichers qui n'ont pas pu être aménagés dans le cadre du PDCV Riz en raison de l'insuffisance de ressources financières. Ces nouveaux aménagements seront financés sur les ressources du FAD 16 objet de la requête du gouvernement. Le choix de réaliser ces aménagements est justifié car la Guinée Bissau a un déficit chronique de production vivrière. Pour la période 2020-2021, le déficit s'établit pour le riz à 187 174 tonnes. Par ailleurs, dans le

⁴ La formulation retenue dans le communiqué de l'assemblée annuelle 2022 du Groupe de la Banque, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, est la suivante : « l'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine »

cadre du sommet Dakar 2-Nourrir l'Afrique : « souveraineté alimentaire et résilience », la Guinée Bissau a élaboré son compact dont l'objectif est l'amélioration et l'accroissement durables de la productivité, de la production et de la valorisation des produits agricoles, animaux et aquacoles par l'extension des superficies, notamment irriguées mais aussi l'intensification des systèmes de productions par l'accès aux intrants de qualité et aux services et la transformation et conservation des produits agricoles, animaux et aquacoles. Sur la période 2025- 2030, il est attendu une production additionnelle de 185 250 tonnes de riz blanc, l'aménagement de 20 000 ha de bas-fonds en régime de maîtrise d'eau (totale et partielle) et 10 000 ha de mangrove.

2.2.2 Mise à l'échelle du volet Appui aux cantines scolaires

Dans le cadre du projet initial, à titre pilote, un appui a été porté à trois cantines scolaires à travers les activités d'information, sensibilisation et éducation sur la nutrition, l'hygiène et la prévention de la résurgence des maladies hydriques. Le financement additionnel permettra de mettre à l'échelle à l'appui aux cantines scolaires sur toute la zone d'intervention du projet et dans la région de Quinara grâce à l'expertise du PAM qui met en œuvre le programme d'alimentation scolaire locale (HGSF). Ce programme qui s'appuie sur le décret-loi n° 1/2019 portant réglementation des services d'alimentation scolaire, a démarré depuis 2020 à la suite de la mise en œuvre d'une phase pilote dans les régions de Cacheu et Ohio.

L'appui aux cantines scolaires est un filet de sécurité social qui vise à garantir à chaque écolier un repas quotidien diversifié, nutritif et sur la base de produits locaux en vue d'assurer la présence effective des élèves pendant toute l'année scolaire. Dans le cadre de cet appui, l'accent est mis sur le renforcement de l'offre de production agricole pour satisfaire la demande (écoles locales). Le financement additionnel permettra ainsi de mettre en relation les petits producteurs avec les consommateurs. A moyen et long terme, il est attendu (i) le renforcement de la souveraineté alimentaire et la stabilité des revenus des petits producteurs, (ii) développement d'entreprises locales et la création d'emplois pour les femmes et jeunes. En effet, selon le PAM, les programmes nationaux d'alimentation scolaire créent près de 1 700 nouveaux emplois au niveau de la transformation et la production pour 100 000 enfants nourris à travers les cantines scolaires.

2.2. Résultats attendus

Le FA devrait permettre l'atteinte des objectifs et résultats fixés dans le projet initial. De façon spécifique, le FA touchera environ 2 500 petits producteurs et bénéficiera à 76 700 élèves. Il contribuera à améliorer la scolarisation dans la zone du projet en augmentant le taux d'inscription dans les écoles de 3 % et le taux de présence des élèves de 95% à 97%. Le FA entrainera également une production additionnelle de 2580 tonnes de riz et 1200 tonnes de produits maraichers (oignon, tomate, choux, carotte, gombo, piment, etc.). Ces résultats seront atteints grâce aux activités qui seront menées au niveau des trois composantes :

Composante 1 : *Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur agricoles* (i) réhabilitation /développement d'aménagements de 430 ha de périmètre rizicoles au profit de 860 ménages; (ii) l'aménagement de 40 ha de périmètres maraichers à l'énergie solaire sur environ 10 sites au bénéfice de 10 associations féminines ; (iii) la mise en place de neuf (09) parcelles de démonstration pour le SRI (04) et le maraîchage (05) ; (iv) la construction de 03 magasins de stockages d'une capacité de 50 tonnes pour réduire les pertes post récoltes ; (v) l'acquisition de 40 motoculteurs et de 10 décortiqueuses ; l'acquisition de 21 500 kg de semences de riz et des semences maraichères pour l'ensemble des 40 ha ; (vi) la mise en place de 23 comités de gestion pour assurer la durabilité. Par ailleurs, le Compact Riz de TAAT coordonné par AfricaRice travaillera en synergie avec le CORAF et l'INPA pour l'élaboration du catalogue national de variétés de cultures pour faciliter le partage du matériel génétique au-delà des frontières nationales et améliorer le commerce régional des semences. Il convient de noter que le GAFSP financera l'aménagement de : (i) 150 ha de bas-fonds en maîtrise partielle ; (ii) 50 hectare en maîtrise totale ; et (iii) 20 ha de périmètres maraichers. Le reste des aménagements de périmètres rizicoles et maraichers est financé par les ressources du Don FAD.

Composante 2 : *promouvoir l'entreprenariat agricole* : (i) la connexion de 1 500 petits producteurs au programme de cantines scolaires pour l'achat de 1 378 tonnes de riz ; 600 tonnes de tubercules ; et 525 tonnes de haricot au profit de 76 700 élèves de 378 écoles ; (ii) le renforcement des capacités de 1 500 petits exploitants en SRI; (iii) le renforcement de capacité du MAFDR, du Ministère en charge de l'éducation, du COSAN et de l'INS, et (iv) le renforcement des capacités institutionnelle dans l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle . Le Compact ENABLE-TAAT en accord avec le PAM et en collaboration avec les compacts techniques concernés (riz, légumes/ maraîchage, etc.) fournira une assistance à la mise en œuvre des activités liées à la formation des jeunes et des femmes sur les bonnes pratiques de gestion post-récolte et de transformation agro-alimentaire, la production écologique, la rédaction des plans d'affaires, l'accès aux financements et l'identification des marchés d'écoulement.

Composante 3 : Renforcer la gestion et la coordination du projet : (i) mise en place de mécanisme opérationnel et institutionnel ; (ii) renforcer le comité de pilotage du projet initial ; (iii) renforcer les capacités de l'unité de gestion du PACVEAR pour la mise en œuvre du projet global.

2.3. Projet révisé coût et modalités de financement

Le coût du Projet global (projet original et additionnel actuel) est estimé à 26,016 millions d'USD hors taxes et hors frais de douanes, soit : (i) 14,035 millions d'USD représentant le projet original (PACVEAR), approuvé par la Banque depuis le 16 septembre 2019, en cours d'exécution, avec la clôture prévue pour décembre 2024 ; et (ii) 11,982 millions d'USD pour le projet additionnel (PACVEAR-GAFSP) **dont 10 millions d'USD sur les ressources GAFSP**. Le présent projet additionnel qui est une mise à échelle du projet original, représente 85,4% du coût de ce dernier. Les coûts unitaires ont été estimés sur la base des marchés réels de travaux et de fournitures exécutés en Guinée Bissau ces dernières années (2020-2022). La mise à échelle porte sur les aménagements hydro-agricoles complémentaires prévus, mais aussi la programmation des activités clés au niveau de la composante 2 du projet (qui sera mise en œuvre par le PAM), relatives au développement des cantines scolaires, au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur en bonnes pratiques agricoles climato-résilientes et de transformation et au renforcement du système national de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'Etat, qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. Il a été appliqué au niveau du projet additionnel, un taux d'imprévus physiques de 4 % et une provision pour hausse des prix de 3% sur la composante 1.

Le financement du Projet : (i) pour le PACVEAR (projet de base), a été assuré à concurrence de 14,035 millions d'USD (53,9% du coût global du projet), se répartissant comme suit : don FAT (27,73%), Prêt FAT (15,44%), Prêt FAD (5,38%), Gouvernement (1,02%), Bénéficiaires (4,37%) ; et (ii) **pour le PACVEAR-GAFSP est couvert à hauteur de 11,982 millions d'USD, soit 46,06% du coût global du projet, financé sur les ressources du don GAFSP, pour un montant de 10,000 millions d'USD (38,44% du coût global du projet) et du don FAD pour 1,982 millions d'USD (7,62%)**. Cf. tableaux ci-après et coûts détaillés en annexe 2-3.

Tableau 1 : Coût estimatif de l'ensemble du projet (de base et additionnel) par composante

Composantes	En millions d'USD							Total	% du coût total du projet
	Projet original (PACVEAR)			Projet additionnel (PACVEAR-GAFSP)					
	Devise	M. Loc.	Total	Devise	M. Loc.	Total			
Composante 1 : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles	2,722	4,467	7,189	2,486	2,552	5,038	12,227	47,00	
Composante 2 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole	1,837	2,934	4,771	1,607	4,393	6,000	10,771	41,40	
Composante 3 : Coordination et gestion du projet	0,198	0,952	1,150	0,084	0,501	0,585	1,734	6,67	
Total des coûts de base	4,758	8,352	13,110	4,178	7,445	11,623	24,733	95,07	
Provision aléas d'exécution	0,185	0,330	0,515	0,099	0,102	0,202	0,717	2,76	
Provision hausse des prix	0,145	0,264	0,410	0,078	0,080	0,157	0,567	2,18	
Coûts totaux du projet	5,088	8,947	14,035	4,355	7,627	11,982	26,016	100,00	

Tableau 2 : Sources globales de financement du projet (de base et additionnel)

Sources de financement	En millions d'USD							
	PACVEAR			PACVEAR-GAFSP			Total	% du coût total du projet
	Devises	M. loc.	Total	Devises	M. loc.	Total		
Don FAT	2,590	4,625	7,216			-	7,216	27,73
Prêt FAT	1,454	2,564	4,017			-	4,017	15,44
Prêt FAD	0,542	0,859	1,401			-	1,401	5,38
GAFSP	-	-	-	3,432	6,567	10,000	10,000	38,44
Don FAD	-	-		0,922	1,060	1,982	1,982	7,62
Gouvernement	0,079	0,185	0,264			-	0,264	1,02
Bénéficiaires	0,423	0,714	1,137			-	1,137	4,37
Coûts totaux du projet	5,088	8,947	14,035	4,355	7,627	11,982	26,016	100,00

Tableau 3 : Coût du projet additionnel (PACVEAR-GAFSP) par catégorie de dépenses

Catégorie	Millions d'USD			% du coût total de base	% du coût total du projet
	Devises	M. Loc.	Total		
Biens	0,906	2,309	3,216	27,67	26,84
Travaux	2,074	1,858	3,932	33,83	32,82
Services	1,172	2,844	4,016	34,55	33,52
Fonctionnement	0,025	0,434	0,459	3,95	3,83
Total des coûts de base	4,178	7,445	11,623	100,00	97,01
Provision aléas d'exécution	0,099	0,102	0,202	1,73	1,68
Provision hausse des prix	0,078	0,080	0,157	1,35	1,31
Coûts totaux du projet	4,355	7,627	11,982	103,09	100,00

Tableau 4 : Calendrier des dépenses du projet additionnel (PACVEAR-GAFSP)

Composantes	Millions d'USD			
	2024	2025	2026	Total
Composante 1	0,514	4,364	0,160	5,038
Composante 2	1,187	2,654	2,159	6,000
Composante 3	0,088	0,089	0,408	0,585
Total des coûts de base	1,789	7,107	2,727	11,623
Contingences physiques sur composante 1	0,021	0,175	0,006	0,202
Imprévus de prix sur composante 1	0,016	0,136	0,005	0,157
Coût total du projet	1,826	7,418	2,738	11,982
% coût total	15,24	77,15	100,00	

2.4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le PACVEAR-GAFSP sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement Rural (MAFDR). Il sera rattaché à la Direction Générale de l'Agriculture. Les activités de pilotage et de supervision du projet seront assurées par le comité de pilotage (CP) du projet initial, créé par arrêté n° 26/2019 du 23

septembre 2023. Ce CP sera amendé par arrêté ministériel au démarrage du projet, pour tenir compte de ses spécificités, notamment l'intégration du PAM, du Ministère en charge de l'éducation et de deux membres de la société civil. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an en session ordinaire. La présidence sera assurée par le Ministre MAFDR ou son représentant et le secrétariat par le coordonnateur de l'UGP du PACVEAR.

L'UGP de ce financement additionnel sera la même que celle du projet initial (PACVEAR) qui comprend : (i) un coordonnateur ; (ii) un responsable administratif et financier, (iii) un expert en passation des marchés ; (iv) un expert en suivi évaluation ; (v) un expert en infrastructure, (vi) un Agronome spécialiste des chaînes de valeurs et (vii) Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Cette UGP sera renforcée par un (e) expert (e) en genre et ingénierie sociale qui sera recruté (e) sur une base concurrentielle.

Conformément à la proposition soumise au GAFSP, le PAM en tant qu'assistant technique, assurera la mise en œuvre de la composante 2 qui porte sur l'appui aux cantines scolaires. Depuis 2020, le PAM poursuit la mise en œuvre de son programme d'alimentation scolaire après la mise en œuvre réussie d'un projet pilote dans la région de Biombo. Le PAM a également une expérience avérée dans la riziculture notamment, dans la mise en œuvre du Système de Riziculture Intensive (SRI). Enfin, le PAM assure avec satisfaction la gestion et la coordination du projet d'Appui d'Urgence à la Sécurité Alimentaire (PAUSA) financé par la Banque en 2022.

La mise en œuvre des activités sur le terrain se fait et se fera à travers des conventions avec les services techniques (DGEDR, DGA, DGFF, INPA, DNVA et DSCCS) et les ONGs (ADPP, APRODEL, ADIC Nafaia, COAJQ) et des prestataires de services (bureau d'études et entreprises) recrutés sur une base concurrentielle.

La planification annuelle se fera en conformité avec le cadre de résultats et le cadre programmatique des coûts détaillés ainsi que le calendrier d'exécution avec l'ensemble des acteurs.

2.4.1. Acquisitions

Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), et travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectués conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015. En application de l'Article 5.3 (e) de la Politique et conformément aux dispositions du chapitre G du volume 2 de la partie A du Manuel des Opérations de passation des marchés (OPM), le PAM appliquera ses propres règles de passation de marchés et d'éligibilité pour les acquisitions de la Composante 2 dans le cadre de ce projet en conformité avec le chronogramme prévu au tableau en annexe 4-5 du présent rapport. Pour se faire, le PAM signera les Annexes spécifiques à l'accord-cadre sur les principes fiduciaires (FPA) signés avec la Banque en janvier 2018 et qui encadre l'intervention du PAM lorsqu'il intervient comme agence d'exécution (pour le compte d'un pays) dans un projet financé par la Banque. Les méthodes et procédures de passation des marchés du PAM à utiliser seront celles prévues par ses règles et les mécanismes de contrôle et suivi des performances des acquisitions ceux convenus dans le FPA. A ce sujet, la remise par le PAM du premier rapport de mise en œuvre narratif servira de condition de décaissement de la deuxième tranche du montant du don/prêt nécessaire pour la mise en œuvre du volet du projet dont elle a la charge. L'ensemble des modalités d'acquisition détaillées ainsi que le plan de passation de marchés sont présentés à l'annexe 4-5 du présent rapport.

2.4.2. Gestion financière, décaissement et vérification

Gestion Financière : la gestion financière du PACVEAR y compris le financement additionnel se trouve sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) qui assure l'implémentation du projet à travers une UGP en place. Le PAM assurera l'implémentation de la composante 2 du financement additionnel conformément à une convention qui sera conclue à cet effet entre le MADR et le PAM. Le financement additionnel suivra les mêmes arrangements de gestion financière du projet de base. L'UGP est composée de personnel désigné pour l'ensemble des projets financés sur ressources externes, percevant des indemnités mensuelles forfaitaires sur les ressources de chaque projet. L'agence d'exécution soumettra à la Banque les preuves satisfaisantes de la conformité de la mise en place de l'UGP aux dispositions de la politique de la Banque relative aux dépenses éligibles, et des contrats de performance acceptables fixant des rémunérations indexées à la réalisation d'indicateurs de performance pertinents, conformément à la directive présidentielle n°1.2023. Ces preuves et contrats du personnel de l'UGP seront soumis à l'avis des services fiduciaires de la Banque conformément aux arrangements des acquisitions. L'agence d'exécution prendra les dispositions nécessaires pour recruter un comptable conformément aux arrangements du projet de base. L'UGP soumettra à la Banque le budget détaillé du PACVEAR reflétant la contribution du financement additionnel au budget du projet de base et l'information sur l'avancement de l'implémentation du projet de base. Le manuel des procédures du PACVEAR fera l'objet d'une mise à jour et l'intégration du financement additionnel.

Décaissements : les ressources du don GAFSP et du don FAD s'exécuteront conformément aux règles et procédures de la Banque telles que décrites dans le manuel des décaissements. Les décaissements seront effectués à travers la méthode du paiement direct et la méthode du compte spécial. La méthode de paiement direct sera utilisée pour tous les contrats de travaux, de biens et de services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour

le décaissement des ressources du don GAFSP allouées à la composante 2 qui sera implémentée par le PAM. La méthode du compte spécial sera aussi utilisée pour le décaissement des ressources des deux dons, allouées aux frais de fonctionnement. Trois comptes spéciaux seront ouverts au nom du projet au niveau de la Banque centrale BCEAO ou une banque commerciale acceptable pour la Banque. Un compte spécial sera dédié à recevoir les ressources du GAFSP allouées à la composante 2. Les deux autres comptes spéciaux seront dédiés à recevoir respectivement les ressources du Don GAFSP et du Don FAD allouées aux frais de fonctionnement. Les décaissements au PAM se feront à travers l'agence d'exécution selon des modalités conformes aux règles et procédures de la Banque en matière de décaissement, qui seront définis dans la convention entre le MADR et le PAM. Le PAM ouvrira un compte bancaire dédié aux ressources et dépenses au titre du projet. L'utilisation de la méthode du compte spécial est subordonnée au remboursement par le pays des dépenses déclarées non éligibles par la Banque au titre du projet d'appui au renforcement de la gouvernance économique et financière (PARGEF) clôturé le 31.07.2022, pour le montant de 2 653 210 FCFA et du *projet d'Etude de Faisabilité du Projet de Construction du Port de Buba clôturé le 31.03.2023 pour un montant de 453,048.86 USD.*

Audit Externe : l'audit du financement additionnel fera partie de l'audit des états financiers du PACVEAR réalisé par un auditeur externe conformément aux TDR de l'audit des opérations financées par le groupe de la Banque. L'audit du PACVEAR couvrira toutes les sources de financement du projet y compris le financement additionnel, et l'utilisation des ressources par toutes les parties prenantes y compris le PAM. Le contrat de l'auditeur du projet de base a prendre fin avec l'audit des états financiers pour l'exercice 2023. L'UGP prendra les dispositions nécessaires pour inclure le financement additionnel dans le cadre de l'audit du PACVEAR selon des TDR approuvés par la Banque. Le contrat d'audit sera conclu pour une durée n'excédant pas trois exercices comptables et renouvelable après l'audit de chaque exercice sur la base de la performance de l'auditeur. Les rapports d'audit du projet devront parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois à compter de la date de clôture de l'exercice audité.

2.4.3. Suivi et évaluation

Le projet initial (PACVEAR) dispose déjà d'une situation de référence et d'un système de suivi-évaluation qui permet de renseigner le cadre de résultats trimestriellement pour refléter le niveau d'avancement ventilé selon le genre des résultats du projet à tous les niveaux (produits, effets et impact). Ce système de suivi évaluation sera mis à jour pour tenir compte du financement additionnel. De façon pratique, la supervision et les rapports d'avancement du financement additionnel seront combinées avec ceux du projet initial.

2.4.4. Gouvernance

La Guinée Bissau a connu un retour à l'ordre constitutionnel après le coup d'Etat de 2012. Depuis lors, on note une amélioration de l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la gouvernance du pays, malgré les difficultés d'accès aux informations en ligne et à la documentation sur les grands enjeux de développement. Le pays est classé : i) 32ème sur 37 pays dans l'évaluation de la performance et des institutions nationales (EPIP) de la BAD avec un score moyen de 2,6 (sur une échelle de 1 à 6) en 2018 ; ii) 162ème rang sur 180 pays interrogés en 2021 pour ce qui concerne l'indice de perception de corruption de Transparency International ; et iii) 41ème sur les 54 pays au titre de l'Indice d'Ibrahim Mo de 2020.

L'implication des instances sous régionales (CEDEAO, UEMOA) et des leaders politiques et de acteurs de la société civile a permis d'apaiser le climat social à la suite de la tentative de coup d'Etat intervenue en février 2022.

2.4.5. Durabilité

Le PACVEAR est un projet phare du gouvernement qui doit permettre de mieux structurer la chaîne de riz en vue de réduire les importations de cette céréale qui constitue la base de l'alimentation de la population.

Les concertations qui ont eu lieu avec les différentes parties prenantes (services techniques, organisations des producteurs, groupements de femmes/jeunes, société civile, secteur privé, partenaires au développement et des populations bénéficiaires) lors de la préparation de la proposition du GAFSP et au cours de l'évaluation ont permis de faire des choix judicieux sur le plan technique et opérationnel adaptés aux capacités des bénéficiaires et tenant compte des capacités des bénéficiaires et des leçons tirées dans la mise en œuvre des projets antérieurs.

Comme prévu dans le projet initial, des comités de gestion des infrastructures hydro- agricoles, pastorales et d'accompagnement seront mis en place devront faciliter la mobilisation et la participation communautaire. Les membres des comités de gestion recevront des appuis organisationnels, techniques et en gestion des ouvrages leur permettant de superviser les travaux des entreprises, avec l'équipe du projet et le bureau de contrôle. Ces comités vont également être formés et équipés pour assurer la maintenance des infrastructures.

Enfin, l'assistance technique du PAM dans la mise en œuvre du volet cantine scolaires, notamment dans la mise en relation des producteurs avec les écoles et le renforcement des capacités des acteurs constitue également un gage

pour la viabilité du projet. En outre, à travers le Décret-Loi n° 1/2019, le gouvernement s'est engagé à contribuer et faciliter la mise en œuvre du programme national de cantines scolaires.

2.4.6. Gestion des risques

Comme indiqué dans la matrice des risques à l'annexe 4.2, les principaux risques encourus dans la mise en œuvre du projet sont : (i) l'instabilité politique ; (ii) l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁵, (iii) les capacités insuffisantes du Ministère en Charge de l'Agriculture ; (iv) Faible participation et appropriation bénéficiaires ; et (v) les catastrophes et chocs liés au changement climatique. Les mesures d'atténuation de ces risques dont l'impact est jugé de moyen à faible, figurent dans le tableau de l'annexe 4.2.

2.4.7. Renforcement des connaissances

Le projet contribuera de manière significative à la génération de connaissances en ce qui concerne à (i) la structuration de la filière riz, (ii) le marché des produits agricoles ; (iii) le Système national de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SiSSAN) et (iv) l'entrepreneuriat des jeunes et femmes. Ces connaissances seront diffusées à travers divers canaux telles les catalogues et d'autres outils innovants. Une attention sera accordée aux connaissances et expériences locales et sur des enseignements tirés d'interventions antérieures. De plus, le projet prévoit la réalisation d'une étude sur l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans ; l'élaboration du catalogue national de variétés de cultures pour faciliter le partage du matériel génétique ainsi que la révision de la politique et du plan stratégique sur la nutrition.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. Analyse technique

Le projet s'aligne sur les stratégies nationales de la Guinée Bissau notamment la vision du Programme National de Développement «2020–2030 ». Le projet contribue à opérationnaliser le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et le PNIA 2eme Génération. Le projet est en cohérence gouvernement la vision exprimé à travers le « Compact de la Guinée Bissau » dans le cadre du sommet Dakar 2-Nourrir l'Afrique : « souveraineté alimentaire et résilience » qui est l'amélioration et l'accroissement durables de la productivité, de la production et de la valorisation des produits agricoles par l'extension des superficies, notamment irriguées mais aussi l'intensification des systèmes de productions par l'accès aux intrants de qualité et aux services et ; la transformation et conservation des produits agricoles, animaux et aquacoles.

La conception du projet découle d'une démarche participative et inclusive animée par le MADR. Les choix techniques ont fait l'objet d'échanges avec les bénéficiaires et tiennent compte de leurs capacités et des leçons apprises des projets antérieurs.

3.2. Analyse financière et économique

L'analyse financière et économique du projet global (PACVEAR et PACVEAR-GAFSP) a été basée sur les hypothèses ci-après : (i) la confirmation des revenus additionnels tels qu'ils ont été calculés dans le PACVEAR original en cours d'exécution et dont le cumul a été intégré dans le tableau de cash-flow ; (ii) l'estimation des revenus additionnels du projet additionnel sur la base des prix, des productivités et des coûts de production moyens de la campagne agricole 2022//2023 qui ont été retenus pour la situation de référence et la situation avec projet, avec des projections réalistes faites jusqu'à la période de croisière ; (iii) l'établissement des cash-flow sur 20 ans, résultant de la fusion du cash-flow du projet de base avec celui du projet additionnel actuel qui a permis de calculer les taux de rentabilité financière et économique et leurs niveaux de sensibilité aux variations de certains indicateurs ; (iv) un taux d'inflation égal entre les emplois et les ressources du tableau des cash-flow a été retenu. Les résultats de l'analyse financière et économique montrent que le projet global est viable financièrement et économiquement et a des effets positifs supplémentaires certains. Les revenus additionnels dégagés par bénéficiaire sont les suivants : riz de bas-fonds en maîtrise partielle (385,88 USD), riz en maîtrise totale (812,29 USD), riz de mangroves en maîtrise partielle (800,94 USD), périmètres maraîchers (316,15 USD).

Tableau 5: Principaux chiffres économiques et financiers globaux du projet (pour l'analyse coûts-avantages)

<i>VAN (taux d'actualisation 10%)</i>	39,685 millions de USD
<i>TRI (scénario de base)</i>	13,1%
<i>TRE (scénario de base)</i>	15,1%

⁵ La formulation retenue dans le communiqué de l'assemblée annuelle 2022 du Groupe de la Banque, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, est la suivante : « l'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine »

Le taux de rentabilité économique (TRE) a été calculé par application d'un coefficient correcteur de 90% sur les coûts des facteurs, lié aux distorsions du marché inhérentes aux droits de porte. Les tests de sensibilité établis sur les bases de diminution de revenus de 10%, d'augmentation des coûts de 10% et de diminution de revenus (10%) croisée avec une augmentation des coûts (10%), portent le TRI respectivement à 11,2%, 11,4% et 9,7%. Sur les mêmes bases de tests de sensibilité, le TRE est respectivement de 13,1%, 13,3% et 11,4%.

Effets positifs supplémentaires : Les actions du projet contribueront à promouvoir une agriculture résiliente aux chocs climatiques et à la dégradation de l'environnement. Elles induiront l'augmentation de l'offre de denrées alimentaires qui devra impacter l'amélioration du PIB national, réduire le coût en devises de l'importation de certaines spéculations, notamment le riz et les produits maraîchers. Elles amélioreront également la balance commerciale, voire la balance devises du pays. Les différents types d'emplois et les revenus additionnels générés, contribueront à la réduction de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet et à la création des pôles de croissance et de développement du milieu et donc réduire l'exode rural des actifs agricoles, qui est l'une des causes de la paupérisation du milieu. Les actions qui seront développées en partenariat avec le PAM, permettront : (i) de renforcer le cadre institutionnel d'analyse et de surveillance de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays ; (ii) d'améliorer le taux de scolarisation et le niveau de santé des enfants des zones vulnérables, à travers la fourniture aux élèves des repas équilibrés au plan nutritionnel, dans le cadre du renforcement du programme de cantines scolaires ; et (iii) de prévenir les risques de catastrophes naturelles.

3.3. Aspects environnementaux et changement climatique

3.3.1. Sauvegardes environnementales et sociales

Catégorie de projet : le projet PACVEAR/GAFSP a été classé à la catégorie B par l'Autorité Compétente pour l'Évaluation Environnementale (AAAC) sur la base du niveau de risque, conformément à la réglementation nationale de la Guinée Bissau, notamment la loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale et le Décret n°7/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant les étapes de l'étude d'impact environnemental et social et aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorisation correspond à la catégorie 2 du système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorisation E&S a été validée dans ISTS le 23 mai 2023.

Documents de sauvegardes environnementale et sociale : le projet PACVEAR/GAFSP qui interviendra dans les régions de Bafata, Gabu, Oio et Quinara est en fait la phase additionnelle du projet PACVEAR en cours de mise en œuvre. Le projet initial avait élaboré un CGES qui servira aussi à l'Emprunteur pour la phase additionnelle à conduire la réalisation des instruments de sauvegardes E&S spécifiques dès que les sites (périmètres maraichers et rizières et les aménagements agricoles) seront identifiés. Une fois ces instruments de sauvegardes E&S préparés par l'Emprunteur, ils seront revus et approuvés par la Banque et publiés par le pays, puis par la Banque après l'autorisation de l'Emprunteur, conformément aux exigences du SSI.

Du fait de la mise à disposition des producteurs de semences, d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, il y a des risques sanitaires et de pollution qui pourraient découler de l'utilisation inappropriée de pesticides et de la mauvaise gestion des emballages vides des intrants chimiques de synthèse. En conséquence dans le cadre de la distribution des semences, des engrais et des produits phytosanitaires aux producteurs le PACVEAR/GAFSP exploitera le Plan de Gestion des Pestes (PGP) élaboré pour la première phase du PACVEAR, actualisé en 2022 et approuvé par la Banque. La partie nationale a publié ce PGP le 22 novembre 2022 et a autorisé la Banque à faire de même le 28 novembre 2022. La Banque a publié le PGP sur son site web le 15 décembre 2022.

Principaux risques environnementaux identifiés sont relatifs à la : (i) la pollution des sols et des plans d'eaux qui pourraient découler de l'utilisation inappropriée de pesticides et de la mauvaise gestion des emballages vides des intrants chimiques de synthèse, (ii) l'intoxication de la faune terrestre et/ou aquatique à la suite de l'épandage de l'engrais et pesticides et (iii) l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Sur le plan social, le projet pourrait occasionner les risques sociaux suivants, quoique de niveau faible à modéré à court terme et catastrophique à long terme (i) les risques sanitaires (intoxication de la population) suite à la consommation de l'eau et des aliments contaminés par les pesticides et intrants, à l'inhalation des pesticides et autres intrants chimiques ou des produits végétaux contaminés ou par mauvaise manipulation de l'engrais et des pesticides); (ii) des risques de violences basées sur le genre (ex. discrimination homme-femme, réclamation de faveurs indues, harcèlement sexuel, etc.) lors de la vente/cession à prix subventionnés des intrants ; (iii) le risque de conflits d'intérêt autour de la distribution et vente des intrants ou le choix des bénéficiaires et la pertes de revenus et des moyens de subsistance lors des aménagements. Cependant, ces différents risques seront traités à travers les PGES résultant des études spécifiques et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet mis en place avant le démarrage des activités d'aménagement hydroagricoles.

Réinstallation involontaire : Aucune réinstallation n'est envisagée.

Consultation du public : Les acteurs consultés lors de la mission de préparation du 15 au 25 mai 2023 pour la gestion des mesures environnementales et sociales du PACVEAR/GAFSP sont les suivants: l'UGP du PACVEAR qui assure la coordination, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) assure la mise en œuvre de la politique environnementale et sociale, l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC) rattachée au Secrétariat d'État à l'Environnement au MEDD, les Points Focaux Environnement (PFE) basée dans les Délégations Régionales des Forêts et de la Faune, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les représentants du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement Rural (MAFDR)

Capacités de mise en œuvre des mesures E&S de l'Emprunteur

La performance E&S de l'emprunteur sur le projet parent est satisfaisante, toutefois, les activités physiques qui impliquent la mise en œuvre des mesures E&S n'ont pas encore démarré. Le mécanisme de gestion des plaintes élaboré et les préparations d'installation des comités pour son fonctionnement sont en cours. Les instruments spécifiques sont en cours d'élaboration et les rapports trimestriels sont transmis conformément aux dispositions de l'accord de financement.

L'UGP dispose d'un expert Environnementaliste compétant qui a fait ses preuves sur le PACVEAR. Ce dernier est en mesure de coordonner des activités de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet. Il sera appuyé par l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC), à travers une convention cadre, pour une meilleure prise en charge des aspects environnementaux du projet. Aussi, le projet impliquera les Points Focaux Environnement (PFE) basés dans les Délégations Régionales des Forêts et de la Faune, dans le suivi environnemental de la mise en œuvre des activités du projet. Ces agents recevront une formation en évaluation environnementale et sociale et ils bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente de l'AAAC, pour conduire les différentes activités.

Conformité environnementale et sociale : Outre les exigences susmentionnées, l'emprunteur préparera des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des mesures E&S, tandis qu'un audit annuel de performance/conformité E&S, réalisé par un expert indépendant en matière de sauvegarde E&S, sera soumis chaque année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces rapports sont partagés avec la Banque et rendus accessibles aux parties prenantes. Par ailleurs, l'emprunteur s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) au niveau des localités de mise en œuvre des activités de la présente phase additionnelle, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. En outre, en cas d'incident ESS sur un site de projet, l'emprunteur s'engage à notifier immédiatement la Banque, au plus tard 48 heures après l'incident, à partager le rapport d'enquête de l'autorité nationale et, si la Banque le juge nécessaire, à préparer un rapport indépendant d'analyse des causes profondes qui sera approuvé par la Banque en vue de sa mise en œuvre. Ces obligations sont reflétées dans les conditions E&S de l'accord de financement. Sur cette base, le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme l'atteste la NOCES figurant à l'annexe.

3.3.2. Changement climatique et croissance verte

La présente opération est un financement additionnel d'une opération initiale de catégorie 2 selon le système de sauvegarde climatique de la Banque. Les interventions prévues sous ce financement additionnel sont de même nature en matière de sensibilité climatique que celles prévues dans l'opération initiale. Précisément, le financement additionnel permettra de renforcer significativement la résilience climatique des chaînes de valeur rizières et maraichères à travers l'élargissement des investissements dans aménagements hydroagricoles, la promotion des technologies d'irrigation sobre en carbone (solaire), et le renforcement des capacités des producteurs sur les systèmes d'agriculture climato-résiliente. Le projet est donc classé dans la même catégorie climatique que l'opération initiale. En d'autres termes, il s'agit d'une opération de catégorie 2 en ce sens que les réalisations prévues sous ce financement pourraient être exposées à certains risques climatiques physiques, notamment les risques hydro climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, pluies excessives), qui pourraient endommager les infrastructures hydroagricoles et/ou affecter leur capacité à assurer la sécurité hydrique au niveau des périmètres et exploitations agricoles irrigués.

Il sera donc accordé une attention particulière à ces potentielles menaces climatiques dans la conception et la réalisation des aménagements hydroagricoles conformément aux projections climatiques pour la Guinée Bissau. Les DAO et les TDR de recrutement des consultants pour la réalisation de travaux devront assurer que toutes les infrastructures et réalisations prennent compte les potentiels risques climatique physiques auxquelles le projet pourrait être exposé, et intègrent les principes d'infrastructure intelligente face au climat qui tiennent compte des projections climatiques pour la Guinée Bissau.

Le projet a été évalué par rapport aux critères d’alignement à l’Accord de Paris établis par les Banques Multilatérales de Développement. Les facteurs de non-alignement ont été identifiés, et les mesures spécifiques ont été adoptées pour assurer l’alignement climatique du projet. Le projet satisfait donc les dispositions et critères d’alignement sur les objectifs de l’Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement en dessous de 2°C, et augmenter la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique. Le Projet dans son ensemble contribue fortement à la mise en œuvre du cadre stratégique de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030). Les interventions sont aussi bien alignées avec les options d’adaptation préconisées dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Guinée Bissau, et qui mettent un accent particulier sur les aménagements hydroagricoles et les investissements dans les technologies d’irrigation et de maitre de l’eau.

3.4. Autres priorités transversales

3.4.1. Réduction de la pauvreté, inclusion et création d’emplois

La dernière évaluation de la pauvreté de l’Institut National de la Statistique (INE) s’est déroulée de 2018 à 2019 avec l’appui des partenaires techniques et financiers. Les données indiquent que 47,7 % de la population bissau-guinéenne est pauvre et 13,7% dans extrême pauvreté. Ce taux de pauvreté cache également des disparités régionales. En effet, alors que le taux de pauvreté dans la capitale Bissau est estimé à 21,3%, dans les régions d’Oio, Quinara et Bafata qui constitue la zone d’intervention du projet ce taux est e 61,5% en moyenne.

En ce qui concerne l’emploi, même s’il n’existe pas de statistiques récentes, le chômage des femmes et des jeunes particulièrement dans le milieu urbain est une situation préoccupante. Les jeunes sont largement affectés par la pauvreté (80% des pauvres ont entre 15 et 35 ans). L’entrepreneuriat notamment l’entrepreneuriat féminin est certes dynamique dans le secteur informel mais peu créateur d’emplois décents.

La mise en œuvre du projet cible les populations vulnérables des régions les plus pauvres du pays en vue d’améliorer leur revenu et la création d’environ 1 300 emplois décents

3.4.2. Opportunités de renforcement de la résilience

Les facteurs de fragilité du secteur agricole en Guinée-Bissau comme identifiés dans l’opération initiale ont très peu évolués. L’agriculture reste confrontée à plusieurs défis majeurs qui ont eu un impact significatif sur les conditions socio-économiques des groupes vulnérables, exacerbant ainsi la fragilité de la nation. Tout d’abord, le pays souffre de pénuries alimentaires chroniques, avec des déficits de production de denrées alimentaires de base, en particulier le riz, ce qui a entraîné une dépendance aux importations alimentaires coûteuses. De plus, l’instabilité politique et économique a entravé le développement du secteur, décourageant les investissements et entravant la création d’emplois. En outre, l’accès limité à l’éducation de qualité a contribué à un cercle vicieux de vulnérabilité, où les jeunes (femmes et hommes) et les femmes se trouvent particulièrement désavantagés.

Le financement additionnel du GAFSP se révèle essentiel pour renforcer les conditions socio-économiques des personnes les plus vulnérables en atténuant ces défis. En soutenant des initiatives visant à accroître la production alimentaire, il contribue directement à améliorer la sécurité alimentaire de la population, réduisant ainsi la vulnérabilité des ménages. De plus, en favorisant l’investissement dans l’infrastructure et les services publics, le financement du GAFSP renforce la capacité des communautés locales à accéder aux services essentiels, améliorant ainsi leur qualité de vie et stimulant la croissance économique. En finançant des programmes de développement des compétences, notamment pour les jeunes et les femmes, le GAFSP offre des opportunités d’emploi et d’émancipation économique, contribuant ainsi à briser le cycle de la fragilité. En somme, le financement du GAFSP offre une lueur d’espoir pour améliorer les conditions socio-économiques des Bissau Guinéens, renforçant ainsi la résilience de la nation face à des défis persistants.

3.4.3. Promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes

Le PACVEAR est classé, dans son ensemble (projet original et financement additionnel), en catégorie 2 selon le système de marqueur genre de la Banque (GMS). Effectivement le projet contribue, au niveau de ses effets, à l’inclusion économique des petits producteurs agricoles, et en particulier des femmes, à travers l’amélioration de leur productivité, revenus et sécurité alimentaire et nutritionnelle, bien comme celle de leurs familles. Comme tout projet de catégorie 2, il s’appuie sur une analyse de genre, un plan d’action de genre et un cadre de résultats qui reflète les engagements de genre.

L’analyse de genre du projet ne diffère pas en substance de celle du projet original, mais présente, où disponible, des données actualisées. Les défis identifiés incluent : la pauvreté des femmes rurales ; leur faible accès à l’éducation, la formation, la santé, la propriété foncière, l’accès aux crédits et technologies, ce qui conditionne leur productivité dans l’agriculture familiale, bien comme la pénibilité des tâches (ex. décorticage du riz) ; le taux de fertilité élevé et le poids du travail domestique, qui impactent le temps disponible pour le travail rémunéré et éloigne les filles de l’école, aspect auquel contribue également le manque de moyens des familles, mariages forcés, grossesses précoces ;

des croyances enracinées dans la subordination des femmes aux hommes (considérés chefs de famille, autorité dans les communautés et organisations, y compris les paysannes) et qui conditionne leur voix et pouvoir de décision.

Les mesures mises en place par le projet initial pour répondre à ces défis se maintiendront pour le financement additionnel dans les filières du riz et du maraicher, : améliorer l'accès des femmes au foncier, à l'eau, aux intrants et techniques de production, aux moyens de stockage, transformation et commercialisation des produits ; améliorer leur participation et voix dans les mécanismes de gestion. Par ailleurs, le financement additionnel apportera les mesures suivantes : accès des femmes aux marchés et aux techniques agricoles innovantes et intelligentes face au climat ; le stimulus à la permanence des filles et enfants handicapés à l'école (composante d'alimentation scolaire) ; le renforcement des capacités des bénéficiaires du projet et des partenaires en matière d'intégration du genre, en particulier ceux qui œuvrent au niveau local, pour soutenir la pérennisation des approches et des résultats au terme du projet (formation, spécialiste de genre au niveau de l'unité de gestion du projet). L'analyse de genre et le plan d'action respectif sont présentés de forme détaillée dans l'Annexe 3.3.

4. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

4.1. Instrument juridique

Les instruments juridiques qui seront utilisés pour le financement de la présente opération sont : (i) un accord de Don FAD d'un montant de 1,5 millions d'UC et (ii) un accord de don de 10 millions USD sur les ressources du GAFSP pour lesquelles la Banque agit en tant qu'entité de supervision.

4.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque

L'intervention de la Banque est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur

Les deux accords de don entrent en vigueur à la date de leur signature.

B. Conditions préalables au premier décaissement

L'obligation faite à la Banque d'effectuer le premier décaissement des dons est subordonnée à l'entrée en vigueur de l'accord de don et à la réalisation par le bénéficiaire, à la satisfaction de la Banque quant à la forme et au fond, des conditions suivantes :

- (a) La soumission de la preuve satisfaisante de la création de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'Agence d'exécution ou de l'extension du mandat d'une UGP existante ;
- (b) La soumission de preuves satisfaisantes de la désignation ou du recrutement des membres de l'UGP, conformément aux règles de la Banque en matière de dépenses éligibles, dont les qualifications et les termes de référence auront été jugés acceptables par le Fonds ;
- (c) La soumission des contrats de performance, acceptables pour la Banque, pour le personnel l'UGP garantissant une rémunération indexée sur l'atteinte d'indicateurs de performance pertinents ;
- (d) La soumission de la preuve de l'extension du mandat du Comité de Pilotage du PACVEAR au financement additionnel ;
- (e) La soumission de la preuve de l'inscription du Projet dans le Budget de l'Etat 2024 et dans le programme des Investissements publics ;
- (f) La preuve de l'ouverture à la BCEAO ou une banque commerciale acceptable pour la Banque de trois comptes spéciaux au nom du PACVEAR destinés à recevoir respectivement les ressources du don GAFSP alloués à la composante 2 du financement additionnel, et les ressources du don GAFSP et du don FAD allouées aux frais de fonctionnement.

C. Condition préalable à l'utilisation du compte spécial

L'utilisation de la méthode du compte spécial est subordonnée au remboursement par le pays des dépenses déclarées non éligibles par la Banque au titre projet d'appui au renforcement de la gouvernance économique et financière

(PARGEF) clôturé le 31.07.2022, pour le montant de 28 123 210 FCFA et du projet d'Etude de Faisabilité du Projet de Construction du Port de Buba clôturé le 31.03.2023 pour un montant de 453,048.86 USD.

D. Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux

Sous réserve des dispositions d'Entrée en vigueur et des Conditions préalables au premier décaissement ci-dessus, l'obligation du Fonds de procéder au décaissement des ressources du Don pour les travaux impliquant un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est subordonnée à la réalisation par le Donataire des conditions supplémentaires suivantes :

- (a) Soumission de l'étude d'impact E&S (EIES / PGES) spécifique au site, etc.), et le cas échéant, du PAR, pour les travaux, préparé conformément au CGES, aux exigences de la Banque en matière de garanties E&S, dont la forme et le fond sont satisfaisants pour le Fonds ; et
- (b) Présentation de preuves satisfaisantes que toutes les PAP en ce qui concerne les travaux pour un site donné, ont été indemnisées et/ou réinstallées conformément au PGES spécifique au site, au PAR spécifique au site, et/ou aux travaux convenus et au calendrier d'indemnisation, avant le début de ces travaux dans le site, et en tout état de cause, avant le déménagement et/ou la prise de possession des terres et des actifs connexes des PAP.

E. Autres Engagements

L'Emprunteur s'engage de soumettre à la satisfaction de la Banque :

- Le manuel des procédures du PACVEAR mis à jour tenant compte du financement additionnel, au plus tard un mois après l'entrée en vigueur des dons.
- La convention entre le MADR et le PAM pour la mise en œuvre de la composante 2 du financement additionnel, au plus tard six (06) mois après la signature de l'Accord de Don GAFSP.

Sauvegardes environnementales et sociales : Le Bénéficiaire doit, et obligera l'Organe d'exécution, tous ses contractants, ses sous-traitants et agents à :

- a) exécuter le projet conformément au plan de gestion environnementale et sociale (« PGES »), aux exigences de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière et en substance satisfaisante pour la Banque ;
- (b) préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du rapport de projet visé à la section 7.01 (rapport de projet) du présent accord, des rapports trimestriels au plus tard le 7 du mois suivant le trimestre échu sur la mise en œuvre des PGES, y compris toute mise en œuvre les défaillances et les remèdes connexes ;
- (c) s'abstenir de prendre toute mesure qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre des PGES, y compris toute modification, suspension, renonciation et / ou annulation de toute disposition de celui-ci, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable de la Banque ; et
- (d) coopérer pleinement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du projet ou un changement dans la portée du projet entraîne un déplacement et / ou une réinstallation de personnes jusqu'à présent imprévus, et ne commencera aucun travail dans la zone affectée dans le cadre du projet, à moins que tous Les PAP dans ces domaines ont été indemnisés et / ou réinstallés conformément à un PAR, à préparer par le bénéficiaire.

4.3. Conformité aux politiques de la Banque

- Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
- Il y a des exceptions aux politiques de la Banque.

Mécanisme indépendant de recours du Groupe de la Banque africaine de développement

Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet appuyé par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau du projet ou du Mécanisme de recours indépendant (MII) de la BAD. Le MII veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice s'est produit, ou pourrait survenir, à la suite du non-respect par la BAD de ses politiques et procédures. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples informations, veuillez contacter : ou visitez le site Web de l'IRM. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD, et que la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter l'IRM.

5. RECOMMANDATION

La Direction recommande aux Conseils d'administration d'approuver le financement additionnel proposé d'un don FAD de 1,5 million d'UC et d'un don GAFSP de 10 millions d'USD à la Guinée Bissau aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

6. CADRE DE RÉSULTATS

CADRE LOGIQUE DU PROJET RÉVISÉ					
A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
I NOM DU PROJET ET CODE SAP :		I PAYS/RÉGION : Guinée-Bissau- Afrique de l'Ouest			
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer la production, la nutrition et les revenus des ménages agricoles ruraux par l'appui aux chaînes de valeurs et l'entrepreneuriat agricole					
I INDICATEURS D'ALIGNEMENT (S) :		Personnes vivant sous le seuil de pauvreté			
		Nombre de personnes souffrant de faim ou de malnutrition			
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DES RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	Indicateurs RMF	UNITÉ	RÉFÉRENCE (2018)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2026)	Moyens de vérification
I Effet 1 : Revenus moyens des ménages agricoles ruraux améliorés					
Revenu moyen annuel des ménages rizicoles	☑	FCFA	104 500	355 000	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Revenu moyen annuel des ménages pratiquant le maraichage	☑	FCFA	85 862	198 000	- Rapports annuels - Enquêtes - Rapports de suivi périodique
I Effet 2 : Dans la zone du projet, la nutrition est améliorée					
Score de consommation alimentaire (GAFSP tier 1)	☑	%	(2022) Hommes 89 Femmes 89,7	Hommes 95 Femmes 95	Enquêtes du PAM
Enfants de 06 à 23 mois dont le régime alimentaire est acceptable (GAFSP tier 1)	☑	%	(2022) Hommes 8,6 Femmes 5,4	Hommes 15 Femmes 15	Enquêtes du PAM
Femmes de 15 à 49 ayant une diversité alimentaire minimale (GAFSP tier 1)	☑	%	(2022) 41,8	50%	Enquêtes du PAM
I Effet 3 : la production agricole a augmenté					
Quantité de riz produit		Tonne	135 000 (2018)	141 150	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Quantité de produits maraichers		Tonne	6 000 (2018)	9 800	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Productivité agricole		Tonne/ha	2022 Riz: 3 Oignon: 5 Chou: 4 Tomate: 4.5	Riz: 5 Oignon: 15 Chou: 10 Tomate: 9.5	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
I Effet 4 : la scolarisation dans la zone d'intervention s'est améliorée					
Taux d'inscription dans les écoles		%	0 (2022)	3%	- Rapports de suivi périodique - Registre des écoles
Taux de présence des élèves à l'école		%	Fille= 94,9 Garçon = 94,5 (2022)	Garçon 97% Fille 97%	Rapports de suivi périodique - Registre des écoles
Effet 5 : Création d'emplois					
Nb d'emploi additionnel créés		nb	0 (2023)	1 300 (2025)	- Rapports de suivi périodique - Registre des écoles
COMPOSANTE 1 : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraichage)					
I Produit 1.1 : Réhabilitation / développement des aménagements					
Aménagements rizicoles additionnels		Ha	0 (2022)	740 (40 % femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Aménagement de périmètre maraichers additionnels		Ha	0 (2022)	100 (90% femmes)	- Rapports annuels - Enquêtes - Rapports de suivi périodique

Superficie agricole/terrestre où des pratiques agricoles climato-intelligentes sont mises en œuvre		ha	(0) 2022	430 GAFSP: 200 ha	Rapports annuels - Enquêtes - Rapports de suivi périodique
■ Produit 1.2 : Construction d'infrastructures structurantes d'accompagnement et de protection					
Routes construites ou réhabilités		Km	0 (2018)	25	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Nombre d'installations de transformation, de stockage et de marché construites et/ou réhabilitées (installation)		Nb	0 (2018)	magasins: 3 parc de vaccination : 06 forages: 05 unité de conditionnement: 1	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Diguettes anti érosives réalisées		Km	0 (2018)	20	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Périmètres protégés par reboisement		Km	0 (2018)	30	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
■ Produit 1.3 : Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs					
Nombre de personnes bénéficiant d'avantages directs		(personne)	(0) 2023	35 000 Women 13 000	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Comités de gestion comprenant 40% de femmes mis en place et renforcés		Nb	0 (2018)	44	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Nombre d'organisations de producteurs soutenus (organisation)		Nb	0 (2018)	32 (50 % de femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Personnes formés en technique de production et de gestion des exploitations agricoles		Nb	0 (2018)	22 000 (50% de femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Personnes bénéficiant de services et de produits nutritionnels améliorés		nb	0 (2022)	1500 1 200 femmes	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Unités de démonstration rizicoles mises en place pour le SRI		Nb	0 (2018))	04	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Unités de démonstration maraichères mises en place		Nb	0 2022	05	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Voyage d'études/échanges organisés		Nb	0 2022)	04	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
■ Produit 1.4 : Structuration et développement de la filière semence Riz					
Plan d'actions semencier élaboré		Nb	0 (2018)	01	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
GIE d'opérateurs semenciers mises en place et renforcés		Nb	0 (2018)	02	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Périmètre semencier INPA aménagé		Ha	0 (2018)	15	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Périmètres de multiplication de semences aménagé		Ha	0 (2018)	40	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Semences climato-résistantes de riz pour les sites aménagés acquises		Kg	0 (2018)	21 500	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
COMPOSANTE 2 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural					
■ Produit 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat des jeunes					
Jeunes entrepreneurs incubés et accompagnés		Nb	0 (2018)	100 (30% de femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Initiatives économiques privés existantes soutenues		Nb	0 (2018)	450 (30% de femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Décortiqueuses acquises et installées		Nb	0 (2018)	10 (100 % femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique

Motoculteurs et accessoires acquis et installés		Nb		40	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Mini laiterie mise en place		Nb	(2018)0	01	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Auxiliaires vétérinaires formés et équipés		Nb	0	15	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Initiatives dans la production et la commercialisation de produits locaux et d'aliments enrichis		Nb	0	50 (50% femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation		Nb	0 2022	300 (50 % de femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
■ Produit 2.2 : Appui aux cantines scolaires					
Elèves bénéficiant de cantines scolaires		Nb	75733 2022	76700 (48% femmes)	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique - Registre des écoles
Volume des achats locaux pour le cantines scolaires		T	251 (2022)	2 500	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique - Registre des écoles
■ Produit 2.3 : Renforcement des capacités du MAFDR et autres partenaires techniques					
Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités		Nb	0 (2022)	45	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique
Organisation de la société civile impliqué dans la mise en œuvre du projet/ONG		Nb	0 2022	05	- Enquêtes - Rapports de suivi périodique

7. CHANGEMENT APPORTES AU CADRE DE RESULTATS DU PROJET INITIAL



CHANGEMENTS APPORTÉS AU CADRE DES RÉSULTATS DU PROJET		
Révisions du cadre de résultats	Commentaires/justification du changement	
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET		
<i>Courant (AOP)</i>	<i>Modification proposée</i>	
Amélioration de l'environnement de production des filières riz et maraichères et promotion des entreprises dans tous les maillons des chaînes de valeur des filières ciblées	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Il s'agit de l'objectif du projet initial
I ÉNONCÉS DE RÉSULTATS ET INDICATEURS		
<i>Courant</i>	<i>Modification proposée</i>	
I Effet 1 : Revenus moyens des ménages agricoles rurales améliorés	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
<u>Indicateur 1.1</u> : Accroissement du revenu moyen annuel des ménages rizicole	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
<u>Indicateur 1.2</u> : Accroissement du revenu moyen annuel des ménages pratiquant le maraichage	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Productivité agricole	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GFSP
I Effet 2 : Dans la zone du projet, la nutrition est améliorée	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Les activités relatives à la nutrition ont été intégrées dans le projet et leur mise en œuvre est assurée par le PAM
<u>Indicateur 2.1</u> : Accroissement du score de consommation alimentaire (GAFSP tier 1)	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur requis par le GAFSP et le PAM
<u>Indicateur 2.2</u> : Enfants de 06 à 23 mois dont le régime alimentaire acceptable (GAFSP tier 1)	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur requis par le GAFSP et le PAM
Effet 3 : la production agricole a augmenté	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 3.1 : Quantité de riz produit	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Révisé pour tenir compte de l'augmentation de la production induite par l'augmentation de la superficie à aménagé
Indicateur 3.2 : Quantité de produits maraichers	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Révisé pour tenir compte de l'augmentation de la production induite par l'augmentation de la superficie à aménagé
Effet 4 : la scolarisation dans la zone d'intervention s'est améliorée	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet effet indicateur a été ajouté pour mesurer les résultats du volet cantine scolaires mis en œuvre par le PAM
Indicateur 4.1 Augmentation du taux d'inscription dans les écoles	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet effet indicateur a été ajouté pour mesurer l'effet du volet cantine scolaires mis en œuvre par le PAM
Indicateur 4.2 Taux de présence des élèves à l'école	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet effet indicateur a été ajouté pour mesurer les résultats du volet cantine scolaires mis en œuvre par le PAM

I ÉNONCÉ DES RÉSULTATS ET INDICATEURS		
COMPOSANTE 1 : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage)		
<i>Courant</i>	<i>Modification proposée</i>	
I Produit 1.1 : Réhabilitation / développement des aménagements	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Prise en compte des nouveaux aménagements projetés
Indicateur 1.1.1 : Aménagement de périmètres maraichers additionnels	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Prise en compte des nouveaux aménagements projetés (180 ha)
Indicateur 1.1.2: Aménagement de périmètres maraichers additionnels	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Prise en compte des nouveaux aménagements projetés (40 ha)
Superficie agricole/terrestre où des pratiques agricoles climato-intelligentes sont mises en œuvre	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GAFSP
I Produit 1.2 : Construction d'infrastructures structurantes d'accompagnement et de protection	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Prise en compte de d'autres infrastructures dans le cadre du FA.
Indicateur 1.2.1: Routes construites ou réhabilités	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Le nom de l'indicateur a été changé pour être en conformité avec le GAFSP
Indicateur 1.2.2 : Nombre d'installations de transformation, de stockage et de marché construites et/ou réhabilitées (installation)	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Prise en compte de 03 magasins supplémentaire dans le cadre du FA. Indicateur du GAFSP
Indicateur 1.2.4 : Réalisation de diguettes anti érosives	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.2.4 : Protection des périmètres par reboisement	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
I Produit 1.3 : Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Révisé pour tenir compte des nouveaux aménagements prévus dans le FA
Nombre de personnes bénéficiant d'avantages directs	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GAFSP
Indicateur 1.3.1 Mise en place et renforcement des capacité des comités de gestion comprenant 40% de femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.3.2 Nombre d'organisations de producteurs soutenus (organisation)	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GAFSP
Indicateur 1.3.3. Formation en technique de production et de gestion des exploitations agricoles	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Augmentation du quota pour femmes de 30 à 50%.
Personnes bénéficiant de services et de produits nutritionnels améliorés	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GAFSP
Indicateur 1.3.4 Mise en place d'unités de démonstration rizicoles SRI	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Révisé pour prendre en compte les besoins de le l'INPA.
Indicateur 1.3.5 Mise en place d'unités de démonstration maraichères	<input type="checkbox"/> Aucun changement	Intégré pour prendre en compte les besoins de le l'INPA

	<input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.3.6. Organisation de voyage d'études/échanges	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
I Produit 1.4 : Structuration et développement de la filière semence Riz	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.1 Appui à l'élaboration d'un plan d'actions semencier	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.2 Appui logistique au laboratoire de semence et l'INPA	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.3. Mise en place et renforcement des capacités des GIE d'opérateurs semenciers	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.4. Aménagement de périmètre semencier INPA	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.5. Aménagement de périmètres de multiplication	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 1.4.6. Acquisition et distribution de semences climato-résistantes de riz pour les sites aménagés	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Permet de vérifier les quantités de semence acquises et distribuées dans le cadre du FA
COMPOSANTE 2 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural		
I Produit 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat des jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.1.1. Incubation et accompagnement des jeunes entrepreneurs	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.1.2. Initiatives économiques privés existantes soutenues	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.1.3. Acquisition et Installation de décortiqueuses	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input checked="" type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	Il est également prévu l'achat de 10 décortiqueuses dans le FA
Indicateur 2.1.4. Mise en place d'une mini laiterie	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.1.5. Formation et équipement d'auxiliaires vétérinaires	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.1.6. Initiatives dans la production et la commercialisation de produits locaux et d'aliments enrichis	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur GAFSP
I Produit 2 : Appui aux cantines scolaires	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé	Le volet appui aux cantines scolaires est important dans le FA. Il est mis en œuvre par le PAM

	<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.2.1. Elèves bénéficiant de cantines scolaires	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet indicateur mesure le nombre d'élèves inscrits pour les cantines scolaires
Indicateur 2.2.2. Volume des achats locaux pour le cantines scolaires	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet indicateur le volume des produits agricoles locaux (riz, mais légumes) acheté dans le cadre des cantines scolaires
I Produit 3 : Renforcement des capacités du MAFDR et autres partenaires techniques	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input type="checkbox"/> Nouveau	
Indicateur 2.3.1 Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Indicateur du GAFSP
Indicateur 2.3.2 Organisation de la société civile impliqué dans la mise en œuvre du projet/ONG	<input type="checkbox"/> Aucun changement <input type="checkbox"/> Révisé <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	Cet indicateur mesure le degré d'implication de la société civil dans le projet.

8. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Basic Information ¹			
Project Title: Support to Value Chains and Agricultural and Rural Entrepreneurship (PACVEAR-Additional Funding)		Project "SAP code": P-GW-A	
Country: Guinea Bissau	Lending Instrument ² : DI <input checked="" type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> CL <input type="checkbox"/> BS <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> RPA <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> RBF <input type="checkbox"/>		
Project Sector: Agriculture	Task Team Leader: Aimé BICABA		
Appraisal date: June 19 to 26, 2023	Estimated Approval Date: 20/11/2023		
Environmental Safeguards Officer: Mikidarou ISSIFOU IBRAHIMA/Gratien BONI			
Social Safeguards Officer: xxx			
Environmental and Social Category: 2	Date of categorization: 23/05/2023	Operation type: SO <input checked="" type="checkbox"/> NSO <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/>	
Is this project processed under rapid responses to crises and emergencies?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
Is this project processed under a waiver to the Integrated Safeguards System?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
B. Disclosure and Compliance Monitoring			
B.1 Mandatory disclosure			
Environmental Assessment/Audit/System/Others (specify: Pest Management Plan –(PMP))			
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		22/11/2022	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		28/11/2022	
Date of disclosure by the Bank		15/12/2022	
Resettlement Action Plan/Framework/Others (specify: NA.			
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		[Date]	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		[Date]	
Date of disclosure by the Bank		[Date]	
Vulnerable Peoples Plan/Framework/Others (specify: NA.			
Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client		[Date]	
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose		[Date]	
Date of disclosure by the Bank		[Date]	
If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, please explain why: NA.			
B.2. Compliance monitoring indicators			
Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for the implementation of measures related to safeguard policies?		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the grievance redress mechanism, been included in the project cost?		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, effectively mobilized and secured?		Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts and measures related to safeguard policies?		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been adequately reflected in the project legal documents?		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
C. Clearance			
Is the project compliant to the Bank's environmental and social safeguards requirements, and to be submitted to the Board?			
Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>			
Prepared by:	Name	Signature	Date
Environmental Safeguards Officer:	Mikidarou ISSIFOU IBRAHIMA /Gratien BONI		28/10/2023
Social Safeguards Officer:	xxxxxx		
Task Team Leader:	Aimé BICABA		31/10/2023
Submitted by:			
Sector Director:	Vincent CASTEL Oic for Martin FREGENE/		02/11/2023
Cleared by:			
Director SNSC:	Maman-Sani ISSA		05/11/2023

¹ Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

² DI=Direct Investment; FI=Financial Intermediary; CL=Corporate Loan; BS=Budget Support; GU=Guarantee; RPA=Risk Purchase Agreement; EF=Equity Financing; RBF=Results Based Financing.

9. CRITERES D'ADMISSIBILITE DU FA

Critères d'admissibilité à la FA en raison d'un dépassement de coûts et	Conformité (Oui / Non)	Justification/renvoi aux paragraphes pertinents
<p>i. Rendement satisfaisant du projet : Notation de 3 ou plus sur l'objectif de développement (OD); (Satisfaisant); Notation de 3 ou plus sur l'état d'avancement de la mise en œuvre (PI); (Satisfaisant) ; Les réalisations/effets et les résultats enregistrés dans le dernier examen de la politique d'investissement du projet montrent que son impact jusqu'à présent a été conforme aux attentes énoncées dans le PAR; Les principales dispositions du prêt/subvention sont largement respectées, y compris les exigences en matière d'audit, de gestion financière et d'établissement de rapports sur les garanties environnementales et sociales; Pour les projets confrontés à des difficultés fiduciaires ou de sauvegarde environnementale et sociale, ou à d'autres problèmes consignés dans les DPI, ceux-ci devraient avoir été résolus ou un plan d'action réalisable élaboré avant l'évaluation du financement supplémentaire; Pour les projets qui ont connu des difficultés de mise en œuvre dans le passé, celles-ci auraient dû être résolues et le projet devrait avoir bien fonctionné pendant au moins 6 mois avant la soumission de la demande de FA.</p>	Oui	Le projet est non problématique selon le système de notation de la performance de la Banque.
<p>ii. Fournir un financement supplémentaire est une meilleure option que de commencer un nouveau projet</p>	Oui	Le FA est la meilleure option car les activités sont liées et se déroule dans la même zone que le projet initial
<p>iii. Le projet est généralement aligné sur les stratégies, priorités et politiques pertinentes du Groupe de la Banque ainsi que sur les priorités nationales, régionales et sectorielles, et l'environnement général est propice à son succès.⁶⁷</p>	Oui	<p>Le projet est en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques de la Guinée Bissau notamment le plan stratégique et opérationnel (2015-2025) de Terra Ranka, Il s'insère dans le sous-programme 1 : « Promotion des Filières de Production Végétale » du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), 2ème génération, adopté en décembre 2017, il est en outre en adéquation avec les orientations du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), et s'aligne sur la contribution nationale déterminée de la Guinée Bissau a l'Accord de Paris sur le Climat.</p> <p>Les objectifs du projet cadrent avec les « High's 5 » de la Banque. Le projet est aligné au pilier du DSP 2022-2026, à la Stratégie de la Banque en matière de genre ainsi qu'avec sa politique sur le changement climatique.</p>
<p>iv. Le projet est globalement conforme aux objectifs de développement du projet initial⁸</p>	Oui	L'objectif de développement du FA est le même que celui du projet initial
<p>v. Le projet est techniquement réalisable dans l'ensemble</p>	Oui	Les solutions techniques retenus tiennent compte des expériences antérieures et ont été discutées avec les bénéficiaires et le Gouvernement
<p>vi. Le projet est économiquement et financièrement viable dans l'ensemble</p>	Oui	Le TRE ressort à 15,1% et le TRI à 13,1%

vii. Les dispositions institutionnelles, fiduciaires, environnementales et sociales pour l'ensemble du projet sont satisfaisantes	Oui	Cette opération sera gérée par l'UGP du projet initial. Les dispositions environnementales et sociales retenues sont pertinentes
viii. Les mesures d'atténuation des risques connexes sont satisfaisantes pour l'ensemble du projet ⁹	Oui	Les mesures d'atténuation préconisées sont pertinentes et permettent de juguler les risques identifiés
ix. L'évaluation de la qualité à l'entrée (QaE) du projet et l'évaluation de son risque de crédit global sont jugées satisfaisantes pour les opérations souveraines financées par les ressources de la BAD dans les pays exclusivement FAD	Oui	Pour cette opération les études techniques d'APD et d'impact environnemental et social sont disponibles.
x. Les raisons des dépassements de coûts échappent au contrôle de l'emprunteur/bénéficiaire ; ces raisons étaient difficiles à prévoir lors de la préparation du projet, et l'emprunteur/bénéficiaire fournit une justification ; l'emprunteur/bénéficiaire n'est pas en mesure de mettre le FA à disposition ; il n'a pas non plus été en mesure de trouver d'autres bailleurs de fonds et de justifier la demande de financement supplémentaire du Groupe de la Banque.	Oui	Voir point
xi. La taille du projet ne peut être réduite sans compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs de développement et sa durabilité.	Non	Réduire la taille du projet compromet les objectifs du projet en ce qui concerne les quantités produites (riz et maraichages)
xii. Le FA est inférieur à 30% du coût du projet initial (net de taxes et droits)	Non	Le FA prend en compte d'autres investissements approuvés par le GAFSP.
xiii. L'emprunteur/bénéficiaire ou l'entité qui met en œuvre le projet auraient-ils pu prendre des mesures plus tôt pour remédier aux dépassements de coûts ?	Non	Les raisons étaient difficiles à prévoir et le montant à mobiliser est important pour l'emprunteur.
xiv. Les conclusions des rapports de l'Ingénieur-conseil en supervision ont-elles été prises en compte dans l'analyse ?	Oui	Ce sont les rapports de l'Ingénieur Conseil qui ont révélé les surcoûts constatés
xv. A-t-on consacré suffisamment de temps et de budget aux activités préalables à la construction, y compris la préparation et l'examen détaillé des plans techniques, par exemple la mise à jour des plans pour tenir compte des informations actualisées sur les coûts, une projection plus précise de l'évolution des coûts des intrants des travaux de génie civil et une étude technique approfondie pour garantir la qualité	Oui	Le temps nécessaire a été mis à la disposition de l'ingénieur conseil pour les études. Le projet n'engendrera pas d'indemnisation selon les conclusions des études.

⁶ Projet original et projet de financement additionnel.

⁷ « Région » désigne tout groupement formel de PMR dont le mandat est conforme à celui du Groupe de la Banque (Communautés économiques régionales, Organisations de bassins fluviaux, etc.).

⁸ Les objectifs du projet peuvent être les objectifs initiaux du projet (comme le financement supplémentaire pour les dépassements de coûts, les déficits de financement ou les modifications du projet) ou des objectifs révisés (dans le cadre d'une modification ou d'une prolongation de projet).

⁹ Sous réserve de l'approbation du Comité du risque de crédit en ce qui concerne les limites d'exposition et la disponibilité des ressources.

des plans d'ingénierie ? Des dispositions financières adéquates ont-elles été prises pour l'indemnisation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour le début de la reconstruction ?		
xvi. Les estimations de l'ingénieur ont-elles été mises à jour en fonction de la valeur marchande au moment de l'évaluation et des provisions suffisantes ont-elles été incluses pour les risques liés aux retards dans l'approvisionnement ?	Oui	Les estimations de l'ingénieur conseil ont été mises à jour et un montant a été budgétisé pour d'éventuels imprévus.
xvii. Le délai entre la préparation et la mise en œuvre du projet a-t-il été réduit au minimum afin de réduire la probabilité de dépassements de coûts en raison de prix de soumission plus élevés que prévu ?	Oui	Les études techniques sont disponibles depuis juillet 2023.
Critères d'admissibilité pour la FA en raison de la mise à l'échelle du projet	Conformité (Oui / Non)	Justification/renvoi aux paragraphes pertinents
i. Rendement satisfaisant du projet : Notation de 3 ou plus sur l'objectif de développement (OD); (Satisfaisant); Notation de 3 ou plus sur l'état d'avancement de la mise en œuvre (PI); (Satisfaisant) ; Les réalisations/effets et les résultats enregistrés dans le dernier examen de la politique d'investissement du projet montrent que son impact jusqu'à présent a été conforme aux attentes énoncées dans le PAR; Les principales dispositions du prêt/subvention sont largement respectées, y compris les exigences en matière d'audit, de gestion financière et d'établissement de rapports sur les garanties environnementales et sociales; Pour les projets confrontés à des difficultés fiduciaires ou de sauvegarde environnementale et sociale, ou à d'autres problèmes consignés dans les DPI, ceux-ci devraient avoir été résolus ou un plan d'action réalisable élaboré avant l'évaluation du financement supplémentaire; Pour les projets qui ont connu des difficultés de mise en œuvre dans le passé, celles-ci auraient dû être résolues et le projet devrait avoir bien fonctionné pendant au moins 6 mois avant la soumission de la demande de FA.	Non	Le projet est non problématique selon le système de notation de la performance de la Banque.
ii. Un financement supplémentaire pour les activités ajoutées ou élargies est-il le meilleur mécanisme pour maximiser l'impact sur le développement et les résultats dans le domaine ou le secteur concerné, par rapport à d'autres outils de prêt tels qu'un projet de répétiteur, une opération entièrement nouvelle ou des instruments autres que des prêts ? c.-à-d. est-ce que fournir un financement supplémentaire est une meilleure option que de commencer un nouveau projet ?	Oui	Le financement additionnel est le meilleur mécanisme car les activités sont liées. Il permet d'optimiser les résultats et l'impact du projet.
iii. La sélection des bénéficiaires des activités à grande échelle est-elle fondée sur des critères objectifs (par opposition à des raisons politiques) ?	Oui	La sélection des bénéficiaires est fondée sur des critères objectifs : (i) le niveau de pauvreté et vulnérabilité ; (ii) engagement des bénéficiaires ; (iii) synergie avec d'autres projet.
iv. L'emprunteur/bénéficiaire s'engage-t-il à intensifier les activités du projet ? La préparation d'un prêt ou d'une subvention supplémentaire entraînerait-elle des	Oui	L'emprunteur engage à intensifier les activités du projet dans le cadre du projet REWARD. FA est la meilleure option car il permet d'optimiser les

gains de procédure ou d'autres gains de rentabilité pour l'emprunteur/bénéficiaire, par rapport à la préparation d'un répétiteur ou d'un autre nouveau projet ? L'ampleur ou la portée du projet d'expansion peut-elle être facilement prise en compte dans le contexte du projet en cours, en s'appuyant sur la capacité de mise en œuvre existante de l'emprunteur/bénéficiaire et d'autres arrangements du projet ?		résultats du projet et bénéficie dans sa mise en œuvre de l'expérience de l'UGP en place.
v. La mise à l'échelle du projet a-t-elle été prévue au PAR initial du projet ? l'emprunteur/bénéficiaire a-t-il fourni une justification; l'emprunteur/bénéficiaire est-il en mesure de rendre le FA disponible? a-t-elle été en mesure de trouver d'autres bailleurs de fonds et a-t-elle justifié la demande de financement supplémentaire du Groupe de la Banque ?	Non	L'Emprunteur a pu mobiliser au près du GAFSP une grande partie du FA (78%)
vi. Le FA est-il conforme à la Politique sur les dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque ?	Oui	Le FA est conforme à la politique sur les dépenses éligibles au financement de la Banque
vii. Y a-t-il des retards dans la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet si la FA est fournie ?	Non	Le calendrier de mise en œuvre n'est pas perturbé par le FA
viii. L'emprunteur/bénéficiaire s'engage-t-il ou est-il capable de traiter rapidement la FA pour permettre la réalisation harmonieuse et réussie des activités qu'il appuierait ?	Oui	Le pays a accepté l'implication de PAM pour faciliter la mise en œuvre du projet

10. REPONSES AUX COMMENTAIRES DU GAFSP

Réponses aux recommandations et commentaires du Comité Consultatif Technique (TAC) indépendant du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP), comme mentionné dans la lettre du GAFSP envoyée au Ministère des Finances de la Guinée-Bissau le 16 mars 2023

N°.	Commentaires/ suggestions	Réponses aux commentaires du GAFSP
1	<p>La durabilité post-projet doit être davantage développée dans la conception du projet. C'est particulièrement le cas pour le volet cantine scolaire et la question de savoir si le gouvernement inclura une ligne dans son budget à long terme pour les cantines scolaires. De plus, la Guinée-Bissau est un pays fragile. Le document du projet principal indique que la faiblesse des institutions étatiques et le manque de présence de l'État en dehors de Bissau sont des facteurs décisifs de fragilité, qui ont rendu l'État inefficace dans la fourniture de services.</p>	<p>Pour assurer la durabilité post-projet du volet cantine scolaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) exploitera les solides liens tripartites établis entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR, acronyme en portugais) et le Ministère de l'Éducation, ainsi que le Décret-loi n° 1/2019 approuvant le "Règlement des Services cantine scolaire" dans le pays, afin de plaider en faveur d'une contribution du budget national pour les activités de cantine scolaire à long terme, au-delà du cycle du projet.</p> <p>Dans le but de soutenir le Gouvernement dans l'atteinte de son objectif de couverture scolaire universelle d'ici 2027, le PAM travaille en étroite collaboration avec les représentants du Gouvernement pour concevoir des programmes de cantines scolaires, et identifier les écoles à soutenir. Dans la région de Biombo, les activités de cantines scolaires sont déjà en cours de transfert au gouvernement grâce au renforcement des capacités</p> <p>De plus, à partir de 2025, le PAM décentralisera ses achats locaux de denrées alimentaires, avec la participation accrue de plusieurs ministères dans le processus. Le ministère de l'éducation dirigera le processus d'approvisionnement, y compris l'expression des besoins alimentaires, l'approvisionnement auprès des coopératives de petits agriculteurs et le suivi de la chaîne d'approvisionnement. Cela renforcera la capacité des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Éducation, et du Commerce et de l'Industrie à plaider davantage pour une contribution du budget nationale à la mise en œuvre du programme de cantines scolaires.</p> <p>Ce mécanisme inclusif garantira ainsi l'appropriation et la durabilité à long terme du programme.</p> <p>Il est également important de noter que les Ministères de l'Éducation et de l'Agriculture et du Développement Rural sont présents dans toutes les régions de la Guinée-Bissau grâce à des directions régionales. Le PAM est déjà en train de finaliser des accords spécifiques avec ces directions régionales pour la mise en œuvre du programme de cantines scolaires.</p> <p>En outre les activités du volet cantine scolaire créeront et renforceront les liens entre des marchés structurés pour les produits locaux et des petits producteurs, réduisant ainsi l'incertitude et les risques associés à l'accès au marché pour les petits producteurs. Depuis 2020, le PAM fournit des produits locaux dans le cadre de son programme de cantines scolaires après la mise en œuvre réussie d'un pilote en 2017 dans les régions de Cacheu et d'Oio. En décembre 2023, le PAM a signé un accord avec 12 coopératives agricoles pour fournir des produits locaux aux cantines scolaires à travers le pays. Cette collaboration et la conclusion de contrats à terme, a permis de stabiliser le revenu des producteurs, et d'accroître également la production et la disponibilité des produits locaux sur le marché national à moyen et long terme.</p> <p>Le programme de cantines scolaires a des effets positifs sur les communautés locales à plusieurs niveaux. Les écoles peuvent compléter les repas des enfants avec des tubercules et des haricots frais et nutritifs cultivés localement. Les petits agriculteurs locaux disposent d'un débouché prévisible pour leurs produits, ce qui entraîne un revenu stable et une meilleure capacité à diversifier et à augmenter leur production. Au niveau de la communauté, le programme favorise l'établissement de nouveaux marchés locaux et facilite l'accès aux marchés existants.</p>

		<p>Ce modèle renforcera la résilience des communautés et créera de nouveaux emplois dans le secteur alimentaire en impliquant les communautés, en particulier les femmes, tout au long de la chaîne de valeur - de la ferme à l'école. Pour chaque tranche de 100 000 enfants nourris, les programmes nationaux de cantines scolaire créent près de 1 700 nouveaux emplois.</p> <p>Dans le rapport d'évaluation du projet de financement additionnel, les sections 2.A (Rationnel) et 2.B ont développé l'idée de durabilité post-projet pour le volet cantines scolaires du projet.</p>
2	<p>La mise en œuvre du projet pourrait poser un problème s'il est confirmé que ce financement additionnel nécessite une UGP différente du projet principal, ce qui inclurait le recrutement de 7 nouveaux membres du personnel. Cela doit être expliqué dans la conception du projet et il faut examiner si l'UGP du projet principal peut gérer la subvention du GAFSP, étant donné son chevauchement dans trois régions.</p>	<p>Le PACVEAR-GAFSP ne prévoit pas la création d'une nouvelle Unité de Gestion de Projet (UGP), mais plutôt le renforcement de l'UGP existante sous le PACVEAR par le recrutement d'un nouveau membre du personnel : un (e) (1) expert (e) en Genre et Ingénierie Sociale. Le GAFSP ne financera le personnel de l'UGP existante que pour la dernière année du projet, tandis que l'expert(e) nouvellement recruté(e) sera pris(e) en charge pour toute la durée du projet.</p>
3	<p>Les objectifs de résultats pour les femmes et les jeunes doivent être précisés et les indicateurs doivent être désagrégés dans le cadre des résultats.</p>	<p>Lorsque cela est pertinent, les objectifs de résultats, les indicateurs sont désagrégés par genre et par âge.</p> <p>Dans le rapport d'évaluation, la section 6 contient le cadre de résultats du projet avec des cibles désagrégées par genre et par âge.</p> <p>Les activités suivantes extraites du rapport d'évaluation ciblent les femmes et les jeunes, et précisent les résultats attendus pour les femmes et les jeunes :</p> <p>Composante 1 : Améliorer la compétitivité des filières agricoles.</p> <p><i>Activité 1 – Réhabilitation et développement des infrastructures agricoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer les femmes et les jeunes pour améliorer leur production et la productivité au niveau des périmètres maraichers pendant toute l'année. <p><u>Chaîne de résultats et Description des indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de nouveaux périmètres rizicoles (430 ha, dont 40 % pour les femmes) • Aménagement de nouveaux périmètres maraichers (40 ha, dont 90 % pour les femmes) <p><i>Activité 3 – Construction et maintenance des infrastructures de soutien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements seront remis aux organisations de producteurs les plus performantes. Des jeunes formés seront sélectionnés pour gérer ces équipements au profit de tous les membres de l'organisation de producteur, en vue d'assurer la pérennité de cet équipement. Les revenus générés par la location de l'équipement seront utilisés pour couvrir les coûts de maintenance ainsi que la rémunération des gestionnaires (jeunes producteurs formés).

		<ul style="list-style-type: none"> • Les décortiqueuses bénéficieront particulièrement aux femmes, qui sont souvent chargées de la transformation et de la commercialisation des produits, et qui travaillent traditionnellement sans équipement technique, tandis que les motoculteurs bénéficieront aux producteurs rizicoles ciblés par le projet à Bafata, Gabu, Oio et Quinara. • Cette activité ciblera 1 400 personnes, dont au moins 30 % de femmes. <p><i>Activité 4 - Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des comités de gestion dans les trois régions où les activités sont en cours d'expansion, ainsi que la création d'un comité de gestion à Quinara. • Appuyer les comités de gestion pour élaborer un plan de mise en œuvre communautaire et un plan de suivi, et encourager le leadership féminin dans la supervision du projet. • Renforcer les capacités des comités par implication des bénéficiaires à toutes les étapes du projet, de la sélection du site à la mise en œuvre du projet, afin de garantir que les comités puissent assurer la maintenance et la gestion des équipement et des infrastructures. • formations technique et en organisation et gestion des comités de gestion. • Renforcer les capacités des membres du comité de gestion dans la maintenance régulière des ouvrages et des équipements (nettoyage des canaux de drainage et des fossés, maintenance des pompes, nettoyage des bassins d'irrigation, etc.). • Organiser des visites d'échange vers d'autres comités de gestion pour faciliter l'apprentissage entre différents comités. <p><u>Chaîne des résultats et description des indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires directes (35 000, dont 13 000 femmes) • Comités de gestion composés à 40 % de femmes établis et renforcés (cible : 44) • Nombre d'organisations de producteurs soutenues (cible : 32, dont 50 % de femmes) • Personnes formées aux techniques agricoles et à la gestion des exploitations (cible : 22 000, dont 50 % de femmes) <p>Composante 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat agricole</p> <p><i>Activité 6 - Sensibilisation et renforcement des capacités des petits exploitants agricoles aux techniques agricoles améliorées et à l'adaptation au changement climatique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des formations spécifiques aux femmes rurales et aux jeunes (i) sur l'utilisation, la gestion et l'entretien des petits équipements acquis dans le cadre de l'activité 3 pour transformer, traiter et commercialiser les produits agricoles, et (ii) sur les techniques de compostage pour améliorer la productivité agricole. • Cette activité ciblera 1 500 bénéficiaires, en mettant l'accent sur les femmes en tant que petits exploitants agricoles. <p><u>Chaîne de résultats et description des indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes entrepreneurs incubés et soutenus (Cible : 100, dont 30% de femmes) • Initiatives économiques privées existantes soutenues (Cible : 450, dont 30% de femmes) • Décortiqueuses acquises et installées (Cible : 40, avec 100% de femmes) • Initiatives menées pour produire et commercialiser des produits locaux et des aliments fortifiés (Cible : 50, avec 50% de femmes)
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de marketing (agriculteur) (Cible : 300, dont 50% de femmes) 												
4	Les risques doivent être identifiés pendant la conception du projet ; seuls les risques liés à la mise en œuvre sont inclus dans la proposition.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Description du risque</th> <th>Mesure d'atténuation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Instabilité politique</td> <td> Apaisement du climat social par l'implication : <ul style="list-style-type: none"> - Des instances sous-régionales telles que la CEDEAO ; - Des leaders politiques ; - Des acteurs de la société civile notamment des femmes médiatrices et des bénéficiaires ; </td> </tr> <tr> <td>Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie</td> <td>Engagement des différents partenaires techniques et du Gouvernement. La BAD a dans ce cadre déjà financé le PAUSA pour un montant de 5 millions d'UC</td> </tr> <tr> <td>Faible appropriation et implication des ministères sectoriels concernés</td> <td>La mission de lancement du projet une mission d'appui au démarrage du projet</td> </tr> <tr> <td>Faible participation des femmes et des groupes vulnérables</td> <td>Mener des campagnes de sensibilisation de manière régulière. Travailler en étroite collaboration avec les organisation communautaire</td> </tr> <tr> <td>Catastrophes et chocs liés au changement climatique ont des effets négatifs sur la productivité agricole ; Impacte sur l'ensemble des effets et produit</td> <td>La promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes devra mitiger les effets du changement climatique. Mise en œuvre des différents documents de sauvegarde environnementales et sociale. Mise en place d'un système d'alerte précoce</td> </tr> </tbody> </table>	Description du risque	Mesure d'atténuation	Instabilité politique	Apaisement du climat social par l'implication : <ul style="list-style-type: none"> - Des instances sous-régionales telles que la CEDEAO ; - Des leaders politiques ; - Des acteurs de la société civile notamment des femmes médiatrices et des bénéficiaires ; 	Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie	Engagement des différents partenaires techniques et du Gouvernement. La BAD a dans ce cadre déjà financé le PAUSA pour un montant de 5 millions d'UC	Faible appropriation et implication des ministères sectoriels concernés	La mission de lancement du projet une mission d'appui au démarrage du projet	Faible participation des femmes et des groupes vulnérables	Mener des campagnes de sensibilisation de manière régulière. Travailler en étroite collaboration avec les organisation communautaire	Catastrophes et chocs liés au changement climatique ont des effets négatifs sur la productivité agricole ; Impacte sur l'ensemble des effets et produit	La promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes devra mitiger les effets du changement climatique. Mise en œuvre des différents documents de sauvegarde environnementales et sociale. Mise en place d'un système d'alerte précoce
		Description du risque	Mesure d'atténuation											
		Instabilité politique	Apaisement du climat social par l'implication : <ul style="list-style-type: none"> - Des instances sous-régionales telles que la CEDEAO ; - Des leaders politiques ; - Des acteurs de la société civile notamment des femmes médiatrices et des bénéficiaires ; 											
		Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie	Engagement des différents partenaires techniques et du Gouvernement. La BAD a dans ce cadre déjà financé le PAUSA pour un montant de 5 millions d'UC											
		Faible appropriation et implication des ministères sectoriels concernés	La mission de lancement du projet une mission d'appui au démarrage du projet											
		Faible participation des femmes et des groupes vulnérables	Mener des campagnes de sensibilisation de manière régulière. Travailler en étroite collaboration avec les organisation communautaire											
Catastrophes et chocs liés au changement climatique ont des effets négatifs sur la productivité agricole ; Impacte sur l'ensemble des effets et produit	La promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes devra mitiger les effets du changement climatique. Mise en œuvre des différents documents de sauvegarde environnementales et sociale. Mise en place d'un système d'alerte précoce													
5	Il est nécessaire de fournir davantage d'explications sur les efforts visant à renforcer la résilience aux chocs climatiques, soutenus dans le Composant 1. Bien que le projet promeuve l'énergie solaire, l'irrigation sera faite par des pompes à moteur diesel.	<p>Le projet PACVEAR-GAFSP abordera les vulnérabilités existantes du pays au changement climatique et aux chocs à travers trois piliers : (1) l'aménagement de périmètres irrigués avec un maîtrise totale ou partiel de l'eau, ainsi qu'une gestion durable des ressources en eau ; (2) l'introduction d'un système d'irrigation solaire ; et (3) l'accès à des connaissances sur d'autres techniques intelligentes face au climat dans la culture du riz et du maraichage, grâce au schéma d'agrégation.</p> <p>Les forages et les systèmes d'irrigation fournis dans le cadre du projet seront alimentés à 100 % par l'énergie solaire. En plus d'être respectueux de l'environnement, ces systèmes ne nécessiteront ni carburant ni connexion au réseau électrique pour fonctionner.</p> <p>Dans le cadre de la Composante 1, Activité 2, le projet permettra aux bénéficiaires d'adopter et de tester des semences innovantes et résilientes au climat pour le riz et les légumes, ainsi que des techniques agricoles, y compris l'agroécologie et les engrais organiques produits avec du compost local. De plus, au niveau de la Composante 2, Activité 6, il est prévu une formation</p>												

		<p>intégrée aux bénéficiaires ciblés sur l'agriculture biologique, la gestion post-récolte et les pratiques agricoles adaptées aux impacts du changement climatique.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la Composant 2, Activité 7, le projet renforcera les capacités institutionnelles nationales en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et le système d'alerte précoce déjà en place face au changement climatique.</p> <p>La section 2.B (Résultats Attendus) du rapport d'évaluation fournit plus d'informations sur les activités du projet et les efforts déployés pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux chocs.</p>
6	<p>Le Comité de Pilotage tient à réitérer qu'un élément clé du GAFSP est de faciliter la mise en œuvre des plans d'investissement conçus par le pays qui soient inclusifs, avec la participation de toutes les parties prenantes pertinentes.</p> <p>L'engagement de la société civile, en particulier des organisations de producteurs, est un élément central du GAFSP, de la conception du projet à sa mise en œuvre, et constituera un point d'évaluation clé pour l'approbation finale du projet.</p>	<p>PACVEAR GAFSP accorde une grande importance à la participation des acteurs de la société civile, y compris des organisations de producteurs, de la conception à la mise en œuvre du projet.</p> <p>Pendant la phase de conception du projet, des consultations ont été organisées avec divers acteurs, y compris des organisations de producteurs, des groupes de femmes et de jeunes, des organisations de la société civile, des communautés bénéficiaires, des partenaires au développement et le secteur privé. Cette large consultation a été menée à travers de nombreuses réunions pendant les phases d'identification et de conception. Ces réunions ont été suivies de plusieurs visites de terrain sur les sites du projet et sur des sites de projets similaires. Les visites ont facilité l'implication des communautés et des représentants des organisations de producteurs pour mieux comprendre leurs difficultés et contraintes, et pour définir les interventions prioritaires. Cette approche holistique a permis d'atteindre un large consensus parmi les partenaires et les groupes cibles sur la conception du projet et les modalités de mise en œuvre.</p> <p>En plus de la phase de conception, la société civile, y compris les organisations de producteurs, sera impliquée tout au long de la mise en œuvre du projet. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui assurera la supervision du projet, la cohérence des politiques et un leadership partagé, travaillera avec des ONG locales (ADPP, APRODEL, ADIC Nafaia, COAJQ) et des organisations de producteurs. Deux membres de la société civile sont inclus dans le Comité de Pilotage (CP) du projet.</p>

CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES

Annexes relatives au contexte stratégique

Annexe 1-1 : Classification des projets par High 5, Domaine d'intervention et ODD

Annexe 1-2 : Portefeuille actuel de la BAD dans le pays

Annexe 1-3 : Projets similaires financés par la Banque et d'autres partenaires dans le pays

Annexe 1-4 : Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays

Annexe 1-5 : Carte de la zone du projet

Annexe 1-6 : Programme de développement du pays

Annexe 1-7 : Analyse sectorielle et institutionnelle

Annexe 1-8 : Matrice de soutien des partenaires de développement

Annexes relatives à la description du projet

Annexe 2-1 : Théorie détaillée du changement

Annexe 2-2 : Composantes détaillées du projet

Annexe 2-3 : Coûts détaillés du projet

Annexe 2-4 : Leçons apprises

Annexes relatives à la faisabilité du projet

Annexe 3-1 : Analyse économique et financière

Annexe 3-2 : Note d'évaluation de la fragilité et de la résilience du projet

Annexe 3-3 : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Annexes relatives à la mise en œuvre du projet

Annexe 4-1 : Plan de surveillance

Annexe 4-2 : Matrice des risques

Annexe 4-3 : Plan de mise en œuvre détaillé

Annexe 4-4 : Modalités détaillées de mise en œuvre

Annexe 4-5 : Modalités détaillées en matière d'approvisionnement

Annexe 4-6 : Modalités détaillées de gestion financière et de décaissement

Annexe 4-7 : Modalités détaillées de vérification

Annexe 4-8 : Plan et modalités d'appui à la mise en œuvre du projet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° B/GW/2024/07

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 29 avril 2024

Financement additionnel : Octroi d'un don à la République de Guinée Bissau, sur les ressources approuvées du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU : (i) les articles 1, 2, 10, 12, 13, 17, 32 et 37 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la « Banque ») ; (ii) l'Accord de transfert au titre du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) entré en vigueur le 26 octobre 2010 entre la Banque et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en sa qualité d'administrateur fiduciaire du GAFSP (l'« Accord de transfert ») ; (iii) la Politique du Groupe de la Banque sur le financement additionnel ; (v) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2019/182/Approuvé - ADF/BD/WP/2019/126/Approuvé (le « Rapport d'évaluation ») ; et (vi) la proposition de financement additionnel contenue dans le document ADB/BD/WP/2024/59/Approbation - ADF/BD/WP/2024/34/Approbation (le « Rapport d'évaluation du financement additionnel ») ;

RAPPELANT QUE :

- (i) le Fonds fiduciaire du GAFSP a été établi pour financer les projets appuyant les plans de stratégie nationaux et régionaux ciblant l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement ;
- (ii) selon l'Accord de transfert, la Banque a été désignée comme l'une des Entités de supervision du Fonds fiduciaire du GAFSP ;
- (iii) la résolution N° F/GW/2019/62 adoptée par le Conseil d'administration du Fonds africain de développement (le « Fonds ») le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un prêt, sur les ressources du Fonds à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant à un million soixante mille unités de compte (1 060 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR) (le « Projet ») ;
- (iv) la résolution N° B/GW/2019/60 - F/GW/2019/63 adoptée par ce Conseil et le Conseil d'administration du Fonds le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un prêt, sur les ressources du guichet d'appui supplémentaire (Pilier I) de la FAT à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant

à trois millions quarante mille unités de compte (3 040 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du Projet ; et

- (v) la résolution N° B/GW/2019/61 - F/GW/2019/64 adoptée par ce Conseil et le Conseil d'administration du Fonds le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un don, sur les ressources du guichet d'appui supplémentaire (Pilier I) de la Facilité d'appui à la transition à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant à cinq millions quatre cent soixante mille unités de compte (5 460 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du Projet ;

CONSIDERANT :

- (i) que le 13 mars 2024, le Comité de pilotage du GAFSP a approuvé l'octroi d'un don à la République de Guinée Bissau sur les ressources du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant n'excédant pas dix millions de dollars des Etats-Unis (10 000 000 USD), pour le financement d'une partie des coûts du Projet ;
- (ii) la lettre d'engagement du 25 mars 2024 émise par la BIRD en sa qualité d'administrateur fiduciaire du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis (10 000 000 USD), en faveur de la Banque pour la mise en œuvre du Projet ; et
- (iii) les recommandations et justifications énoncées dans le Rapport d'évaluation du financement additionnel relatives à l'octroi d'un financement additionnel pour le Projet ;

DECIDE ce qui suit :

1. de consentir à la République de Guinée Bissau (le « Donataire »), sur les ressources approuvées par le Fonds fiduciaire du GAFSP, un don d'un montant n'excédant pas dix millions de dollars des Etats-Unis (10 000 000 USD) (le « Don additionnel ») comme financement additionnel d'une partie des coûts du Projet ;
2. d'autoriser le Président à conclure un accord de don entre la Banque, en sa qualité d'Entité de supervision du fonds fiduciaire du GAFSP et le Donataire (l' « Accord de don), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions standards applicables aux dons octroyés par la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement sur les ressources de divers fonds, l'Accord de transfert et le Rapport d'évaluation du financement additionnel ;
3. le Président peut annuler le Don additionnel si l'Accord de don n'est pas signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don additionnel par ce Conseil ; et
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° F/GW/2024/07

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 29 avril 2024

Financement additionnel : Octroi d'un don à la République de Guinée Bissau pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU : (i) les articles 1, 2, 11, 12, 14, 15, 16, 26 et 30 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le « Fonds » ou « FAD ») ; (ii) le Rapport sur la seizième reconstitution générale des ressources du Fonds (le « FAD-16 ») ; (iii) l'Allocation des ressources du FAD-16 applicable par pays ; (iv) la Politique du Groupe de la Banque sur le financement additionnel ; (v) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2019/182/Approuvé - ADF/BD/WP/2019/126/Approuvé (le « Rapport d'évaluation ») ; et (vi) la proposition de financement additionnel contenue dans le document ADB/BD/WP/2024/59/Approbation - ADF/BD/WP/2024/34/Approbation (le « Rapport d'évaluation du financement additionnel ») ;

RAPPELANT :

- (i) la résolution N° F/GW/2019/62 adoptée par ce Conseil le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un prêt, sur les ressources du Fonds à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant à un million soixante mille unités de compte (1 060 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR) (le « Projet ») ;
- (ii) la résolution N° B/GW/2019/60 - F/GW/2019/63 adoptée par ce Conseil et le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (la « Banque ») le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un prêt, sur les ressources du guichet d'appui supplémentaire (Pilier I) de la FAT à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant à trois millions quarante mille unités de compte (3 040 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du Projet ; et
- (iii) la résolution N° B/GW/2019/61 - F/GW/2019/64 adoptée par ce Conseil et le Conseil d'administration de la Banque le 16 septembre 2019 approuvant l'octroi d'un don, sur les ressources du guichet d'appui supplémentaire (Pilier I) de la Facilité d'appui à la transition à la République de Guinée Bissau, d'un montant maximum équivalant à cinq millions quatre cent soixante mille unités de compte (5 460 000 UC) pour le financement d'une partie des coûts du Projet ;

AYANT EXAMINE les recommandations et justifications énoncées dans le Rapport d'évaluation du financement additionnel relatives à l'octroi d'un financement additionnel pour le Projet ;

NOTANT la disponibilité de ressources suffisantes permettant au Fonds d'engager le montant du don ;

DECIDE ce qui suit :

1. de consentir à la République de Guinée Bissau (le « Donataire »), sur les ressources du Fonds, un don additionnel d'un montant n'excédant pas l'équivalent d'un million cinq cent mille unités de compte (1 500 000 UC) (le « Don additionnel ») comme financement additionnel d'une partie des coûts du Projet ;
2. d'autoriser le Président à conclure un protocole d'accord entre le Fonds et le Donataire (le « Protocole d'accord »), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du Fonds africain de développement et dans le Rapport d'évaluation du financement additionnel ;
3. le Président peut annuler le Don additionnel si le Protocole d'accord n'est pas signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don additionnel par ce Conseil ; et
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.